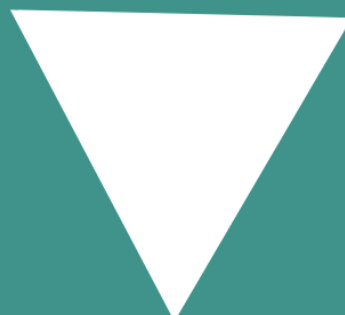


Février
2022

**Rapport
d'Orientation
Budgétaire**



Madame, Monsieur,
Chèr(e)s collègues,

Comme le législateur l'a voulu en prélude de chaque vote du budget, notre assemblée d'agglomération débattera au conseil du 28 février 2022 des orientations qu'elle entend donner budgétairement à son action cette année. Ce débat d'Orientations budgétaires constitue une étape fondamentale de la vie de nos communes réunies pour préparer notre budget primitif 2022, et donc pour nos concitoyens.

Il se situe dans un contexte macroéconomique mondial et national marqué par de fortes incertitudes liées à la pandémie de Covid 19 qui pousse à l'humilité dans les prévisions. Cela ne doit ni nous paralyser, ni raboter nos ambitions pour notre Projet de Territoire. Nous en avons la volonté partagée.



Le cap de la coopération, des solidarités et du développement conjoint de l'Agglomération et des communes.

Ce document est le fruit des réflexions conjuguées des élus communautaires, au premier rang desquels les Maires. Elles ont été nourries des échanges en Bureau Exécutif, en Conférence des Maires et dans les 15 commissions de travail. Notre boussole indique, comme toujours, le cap de la coopération, des solidarités et du développement conjoint de l'agglomération et de ses membres. Que chacun en soit remercié, sans oublier nos services pour leur précieux apport technique pour sécuriser et garantir la faisabilité des projets dans le cadre budgétaire global.

Dans le fil de notre Projet de Territoire, nous y retrouverons détaillés outre l'exercice de nos compétences, les premières actions pour répondre aux enjeux retenus :

- Bien vivre ensemble à tous les âges
- Relever les défis de la transition écologique
- Accompagner l'économie innovante de proximité
- Coopérer et s'appuyer sur nos initiatives et savoir-faire pour relever les défis

Ainsi, nous réaffirmons nos priorités en termes de politiques publiques pour toujours mieux répondre aux besoins de nos habitants et de nos territoires. L'agglomération va poursuivre son action quotidienne pour :

- Soutenir le pouvoir d'achat des familles, par exemple avec un effort soutenu en matière de transports scolaires,
- Donner la priorité à l'éducation et la formation avec le projet Campus 2030 et la résidence étudiante,
- Œuvrer au développement de l'économie pour créer des emplois durables dans nos 9 parcs d'activité, Proposer des solutions de mobilité alternatives plus nombreuses et moins chères, par exemple avec le covoiturage domicile-travail, voire le covoiturage scolaire et dans le même temps,
- Agir pour une transition écologique concrète et ambitieuse, avec l'implantation de solutions de production d'hydrogène pour nos activités de transport ou de gestion des déchets,
- Façonner un aménagement du territoire urbain et rural harmonieux, en veillant à ce que chaque habitant puisse bénéficier, à l'échelle des aires d'influence des communes d'équilibre, d'offres de services, de santé, d'éducation, de culture et de logement de proximité.

REDON Agglomération agit avec conviction dans une gouvernance partagée avec les communes : un Programme Pluriannuel d'Investissement ambitieux et à la hauteur de nos besoins, près de 74 ME d'ici 2026, pour ne laisser personne au bord du chemin.

Ensemble, Leader et Pôle Ressources, REDON Agglomération veut une gouvernance partagée avec les Maires, où les citoyens ont toute leur place dans l'action commune. C'est le sens du pilotage du Projet de Territoire, que nous avons voulu annuel, tant avec les communes, qu'avec les acteurs du Conseil de Développement et les entreprises de l'Agence d'Attractivité. Chaque intelligence est bienvenue en amont de chaque politique publique pour fédérer nos énergies locales autour d'objectifs communs.

C'est là, résumée, notre vision en matière d'action publique, au sens premier de ce qui relie (religare), et notre détermination : relier et fédérer les hommes et les territoires au service de l'intérêt général.

Notre Projet de Territoire y participe de manière résolue avec un Programme Pluriannuel d'Investissement ambitieux et à la hauteur de nos besoins : près de 74 ME d'ici 2026, pour ne laisser personne au bord du chemin.

Il concerne notre action publique sur l'ensemble de nos pôles de compétences avec par exemple :

- Des actions d'amélioration de l'habitat renforcées,
- Des parcs d'activités économiques développés,
- Un programme d'entretien des voiries communautaires conforme aux attentes des acteurs du territoire,
- Des multi-accueils et équipements de services à la population accueillants,
- Le soutien solidaire aux projets communaux dans le cadre des fonds de concours,
- Le financement garanti du déploiement du Très Haut Débit pour tous,
- La renaturation de la boucle de l'Oust avec l'accélération des acquisitions foncières,
- La préparation des conditions d'accueil du futur bâtiment du CHI Redon Carentoir,
- La programmation du secteur STEF avec des projets de logements, d'activités tertiaires et de formation, dont le projet Campus 2025 du GIP Campus ESPRIT Industries et une résidence étudiante.

Sans oublier d'autres projets en cours comme la réhabilitation de la piscine de Redon, le déploiement d'un port technique ou encore le projet de data center. Tous ces desseins donnent à voir les dynamiques que nous avons engagées sur le territoire depuis le mandat dernier. Je veux croire qu'elles participent de notre développement, quand je vois REDON Agglomération distinguée, au travers de Redon notre ville centre, dans le haut du classement annuel de Villages et Villes de France, 4e à l'échelle du département d'Ille et Vilaine.

Une stratégie raisonnée d'investissements structurants

Ces investissements seront financés à la fois par nos partenaires (Europe, Etat, Régions, départements, acteurs privés) par notre épargne mais aussi par recours maîtrisés à l'emprunt. La maîtrise continue de l'évolution des dépenses de fonctionnement, à périmètre constant, participe de cette stratégie raisonnée d'investissements structurants. En profitant des marges de manœuvres héritées du mandat précédent, avec un recours à l'endettement piloté à l'horizon 2021/2026 et suivantes, nous veillons à la préservation de notre solvabilité et de notre capacité à agir, en toute circonstance et au-delà de 2026.

Nous menons ce chantier en lien étroit avec les communes dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier en cours et qui sera présenté aux conseillers communautaires au printemps. Dans ce cadre, la mise en place d'un observatoire financier de territoire a démontré la solidarité réelle du couple Agglomération/Communes, que nous souhaitons renforcer encore, dans la subsidiarité, pour un bloc local fort dans ses actions et organisés dans ses dynamiques d'actions complémentaires.

Plus que jamais, nous devons agir de concert dans nos politiques publiques respectives, dans la recherche de mutualisation de nos agents, la mise en commun de nos équipements à l'échelle des pôles d'équilibre, pour remplir notre mission essentielle de service de proximité utiles aux habitants.

REDON Agglomération, territoire d'innovations, a la volonté de relever ce défi de manière exemplaire.

Bonne lecture et bon débat !

Jean-François Mary
Président de REDON Agglomération

Table des matières

Le contexte macroéconomique	7
Les perspectives économiques	7
Le contexte international	7
Le contexte national	8
Les finances publiques	9
Etat des finances publiques Nationales	9
Le bloc local dans le projet de Loi de finances 2022.....	12
La situation financière de la communauté au 31 décembre 2021	14
Le contexte de REDON Agglomération	14
Une agglomération en essor.....	14
L'Observatoire financier du territoire.....	15
Le budget administration générale	17
La section de Fonctionnement de 2017 à 2021	17
Une évolution contenue des dépenses.....	17
Les charges de personnels (012)	18
Les charges à caractère général (011).....	18
Les autres charges de gestion courante (65).....	19
Les charges financières (66).....	20
Evolution des recettes.....	21
La capacité d'autofinancement :	25
La section d'investissement	26
La rétrospective 2017/2021 sur le Budget Administration Générale :	26
2022 : la montée en puissance du Projet de Territoire :	26
En section de fonctionnement :	26
En section d'investissement :	26
La dette, une recette d'investissement à maîtriser	29
Au 14 janvier 2022, état de la dette consolidée	29
Les budgets annexes et annexés	31
L'atterrissage des budgets bénéficiant d'une subvention d'équilibre du budget général.....	31
Le budget développement économique	31
Le budget théâtre.....	32
Le budget transports scolaires et urbains	33
.....	34
Le budget des piscines	34
La régie des ports.....	35
Les principaux budgets à autonomie financière.....	36
Gestion des déchets.....	36
Eau Potable et assainissement	37



Note préliminaire

Les objectifs

La présentation de ce document est une étape essentielle de la procédure budgétaire dans un objectif de transparence et de responsabilité financière des collectivités territoriales.

Elle doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Le caractère obligatoire et le contenu

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publications et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire par application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les collectivités concernées, l'exécutif présente à l'assemblée, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- Les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Les informations relatives à la structure de gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les orientations présentées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants et établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.), le rapport comporte, en outre, une présentation :
 - De la structure des effectifs,
 - Des dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
 - De la durée effective du travail dans l'E.P.C.I.
- Il présente également l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Depuis 2018, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (L.P.F.P.) dispose qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente les objectifs relatifs à :
 - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
 - L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

La délibération et le compte-rendu de séance

Ce rapport donne lieu à un débat lors d'une séance de l'assemblée délibérante. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le Département. Il fait l'objet d'une publication.

Pour les communes, la totalité des éléments du R.O.B. doit être transmis au président de l'E.P.C.I. dont la commune est membre. De même, l'E.P.C.I. doit transmettre les éléments de son R.O.B. à ses communes membres.

Mise en ligne par les collectivités des documents d'informations budgétaires et financières

Le décret 2016-834 du 23 juin 2006 précise les modalités de mise en ligne des documents d'informations financières prévue à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, il prévoit les modalités de mise en ligne sur le site internet des documents budgétaires dans des conditions garantissant :

- Leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable,
- La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement,
- Leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de cette collectivité,
- Leur bonne conservation et leur intégrité.

Le rapport adressé au Conseil Communautaire à l'occasion de la présentation sur les orientations budgétaires de l'exercice est mis en ligne sur le site internet de la collectivité, après l'adoption des délibérations auxquelles il se rapporte.

Retrouvez nos documents sur <https://www.redon-agglomeration.bzh/budget>

Le contexte macroéconomique

Les perspectives économiques

Le contexte international

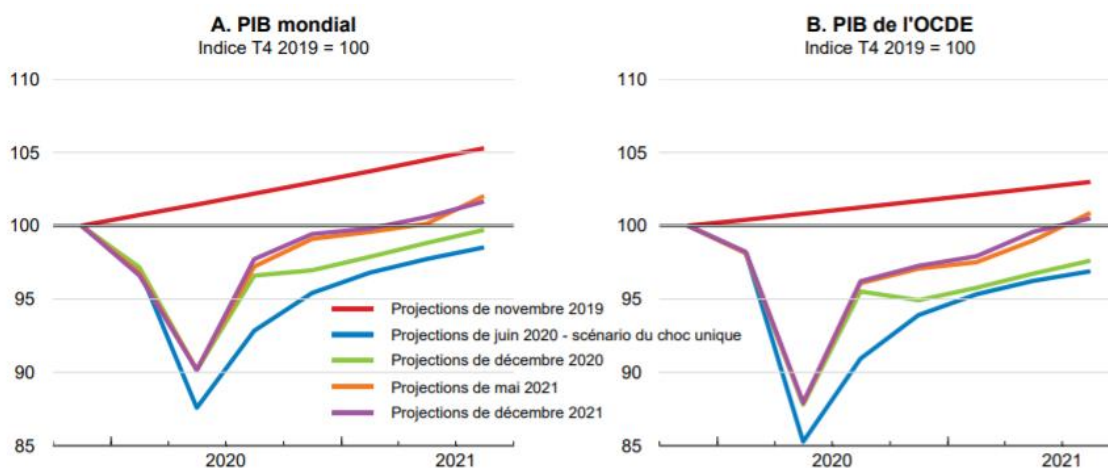
La crise sanitaire de mars 2020 a fait entrer le système économique mondial dans un contexte d'instabilité inédit, faisant craindre un changement de paradigme économique.

Ce choc sanitaire et économique étant absorbé en partie, c'est l'année 2021 qui porte étalon pour bâtir des perspectives économiques tenant compte de l'impact du Covid 19 sur l'économie internationale.

Un constat s'impose alors : la croissance économique s'est redressée quasiment jusqu'au niveau d'avant crise, en grande partie grâce aux soutiens massifs des gouvernements et leurs institutions financières.

La reprise mondiale a ainsi été plus rapide qu'anticipée durant la crise. La croissance en 2022 devrait rattraper celle projetée en 2019 avant la crise.¹

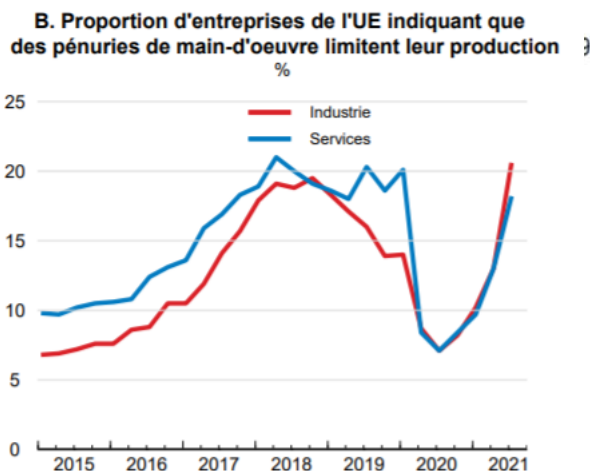
Toutefois, cette reprise reste inégale selon les pays, leurs défis et l'avancement de la vaccination.



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 110 ; base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 106 ; base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 107 ; base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 108 ; base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 109 ; et calculs de l'OCDE.

Le variant OMICRON, à date, a peu effleuré la dynamique du système économique et n'y produirait déjà plus d'effets.

Le contexte a laissé la place à des tensions fortes en termes de main-œuvre et d'approvisionnement.



¹ Perspectives économiques de l'OCDE- Décembre 2021

L'OCDE constate donc que le rebond économique a bien eu lieu sur l'année 2021, mais que cette dynamique tend à s'essouffler sur le 4^{ème} trimestre.

La hausse des prix des intrants, la tendance inflationniste forte, la pénurie de main-d'œuvre, et les difficultés d'approvisionnement rendent incertaines les perspectives économiques et la stabilisation du système.

Les années 2022 et 2023 offrent peu de visibilité, ce qui rend les perspectives et les choix financiers délicats à ce jour. Compte tenu des informations dont nous disposons au 24 janvier 2022, les perspectives sont détaillées ci-après.

Dans une perspective de stabilité, sur les deux années à venir l'offre devrait se normaliser et les capacités de financement s'accroître.

La croissance mondiale du PIB ralentira alors de 5.5% à 4,5% en 2022. L'inflation mondiale devrait atteindre un point culminant fin 2021 (5%) pour atteindre des niveaux plus rassurant en 2022 et 2023 (vers 3%), soutenant ainsi la croissance tout en évitant une crispation des ménages autour de l'épargne.

Tant que l'incertitude demeure et que le marché du travail ne s'est pas complètement rétabli, les soutiens macroéconomiques demeurent nécessaires.

Les pouvoirs publics sont donc toujours confrontés à un équilibre fragile, tout en réinvestissant pour le renforcement de la résilience et les transitions.

Le pivot réorientant le soutien macroéconomique vers des réformes structurelles ciblées est en train de s'enclencher. Ainsi selon les Objectifs de croissance 2021 fixés par l'OCDE, le soutien à la transformation numérique, à la réduction des émissions de GES; l'investissement dans la modernisation des réseaux, les énergies renouvelables et les projets à amortissement rapides sont les thématiques à soutenir pour accompagner les changements sociétaux issus de la crise (ou amonts) et stabiliser la croissance et le marché européen.

Le contexte national

L'impact de la crise sur le PIB potentiel est désormais jugé un peu moins marqué que dans les scénarios présentés dans le Rapport économique social et financier (RESF) 2021.

Cette évolution traduit des développements plus favorables :

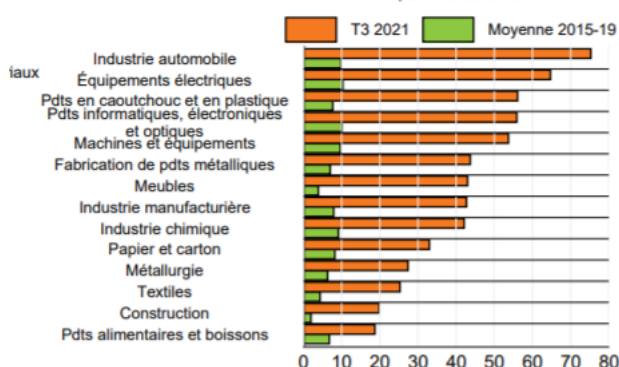
- Le recul de l'activité en 2020 a été moindre que prévu (-8% contre -10% attendu)
- L'emploi a aussi été plus résilient, largement soutenu par les dispositifs publics.

Ainsi le taux de croissance du PIB selon les analyses convergentes du Projet de Loi de Finances 2022 et de l'OCDE s'établirait en 2022 à 4%, et celle de l'indice des prix à la consommation (inflation) à 1.6%².

En effet si depuis 2021 les prix de production sont poussés à la hausse, tant par le prix de l'énergie, des matières premières, du fret, des intrants, et la tension sur les chaînes d'approvisionnements ; ces tensions seront toujours l'œuvre en 2022.

Bien entendu, ces perspectives sont entourées d'aléas, qui ont diminués mais restent très élevés.

B. Entreprises de la zone euro dont la production est limitée par des pénuries de matériaux d'équipement
%, données c.v.s.



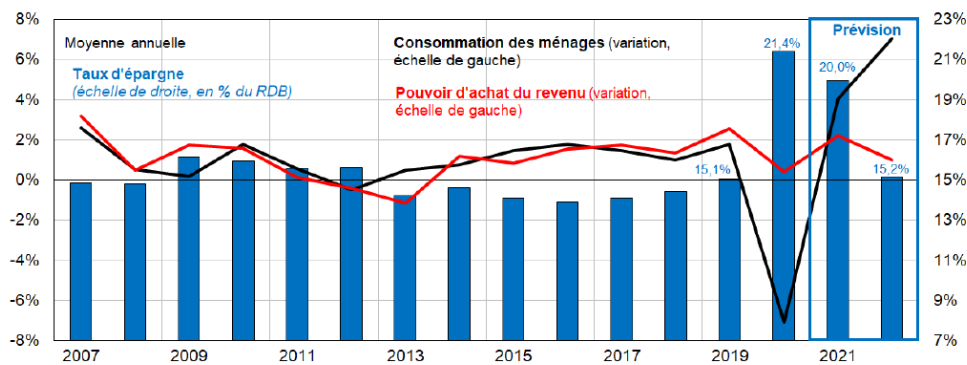
² Projections Banque de France décembre 2021

Les sources principales en sont les suivantes :

- L'évolution de l'épidémie,
- Les comportements des agents économiques (ménages et entreprises). L'utilisation de l'épargne accumulée en 2020 ou au contraire sa crispation viendrait modifier le scénario d'activité.
- Le maintien de fortes tensions sur les approvisionnements.
- Les difficultés de recrutements qui touchent de nombreux secteurs.

L'instabilité de ces différentes composantes rendent très aléatoires les scénarios prospectifs, et appellent à la prudence raisonnable dans les choix financiers réalisés actuellement.

Graphique 2 : Pouvoir d'achat, consommation et taux d'épargne des ménages



Sources : Insee, prévisions RESF

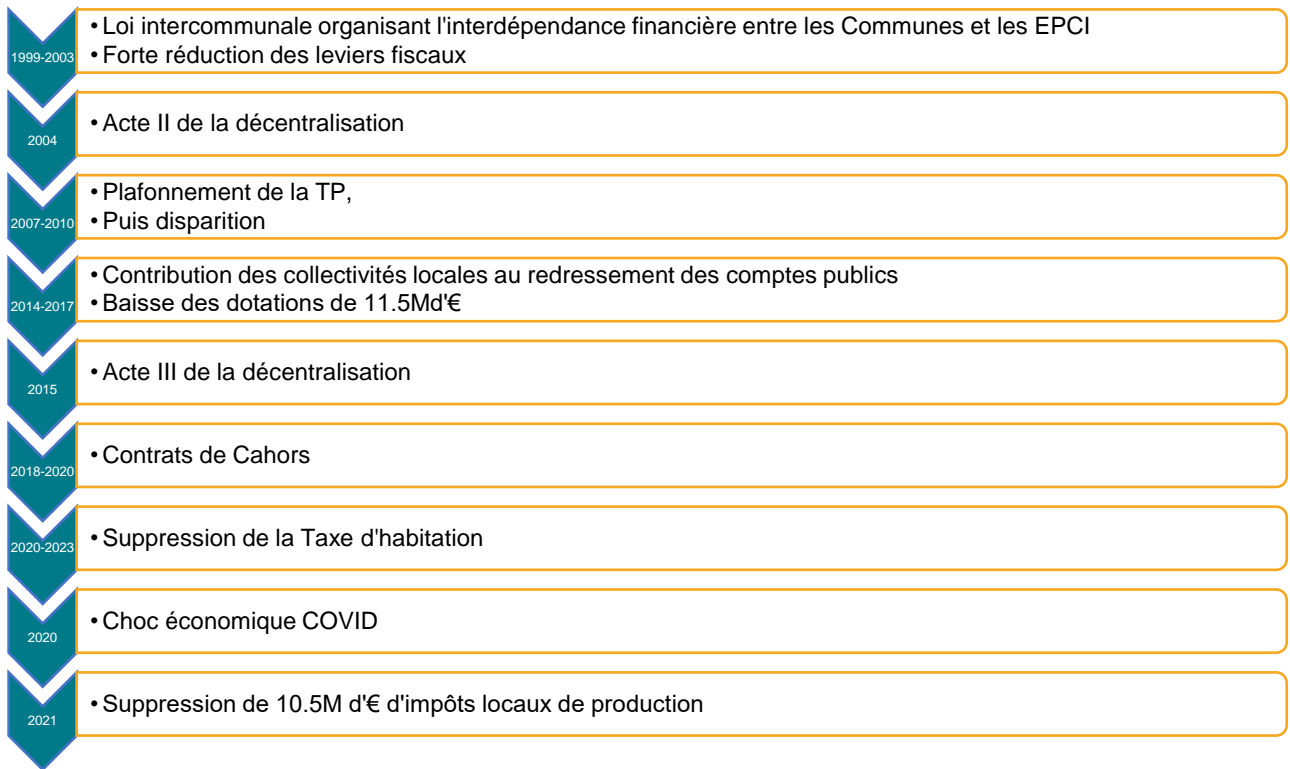
Les finances publiques

Etat des finances publiques Nationales

Comme précité, il a été constaté que l'impact du Covid 19 sur le système économique français est resté assez circonscrit (aux entreprises présentant des déjà des difficultés avant la crise). Le désormais célèbre « **quoi qu'il en coûte** » a très largement contribué à amortir les impacts, notamment en sécurisant les différents tissus économiques.

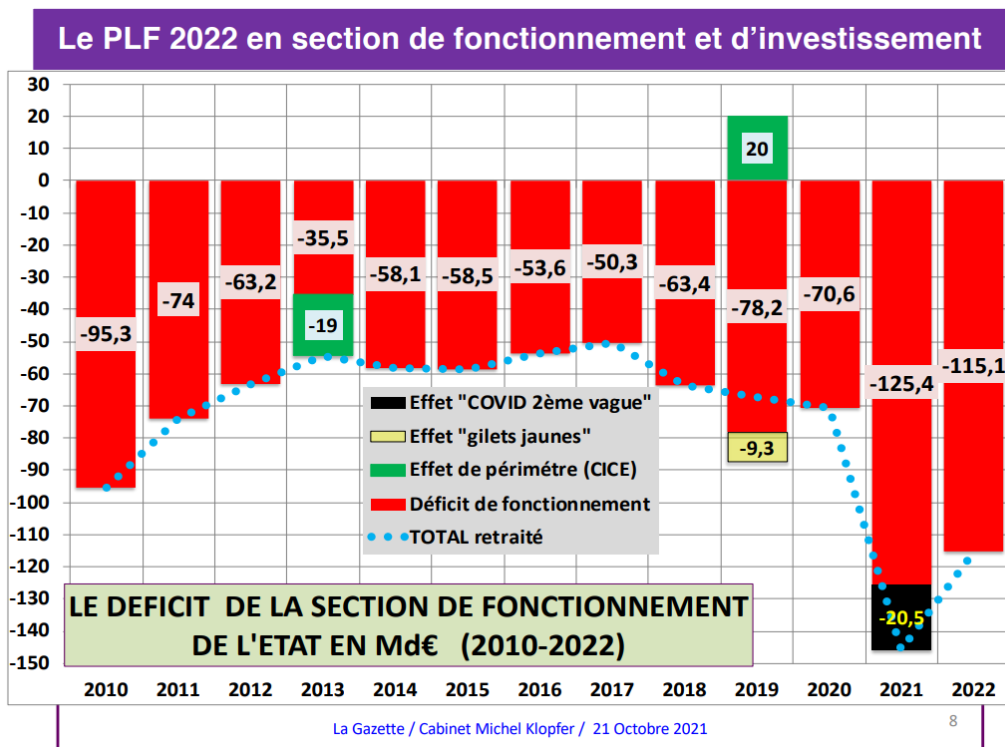
Si la sphère de l'économie privée a été épargnée, il convient de regarder comment cette position de l'Etat français a eu un impact sur les finances publiques.

Afin d'échelonner les réflexions qui vont suivre, il convient avant toute chose, de replacer l'état des finances publiques dans leur contexte d'avant crise.

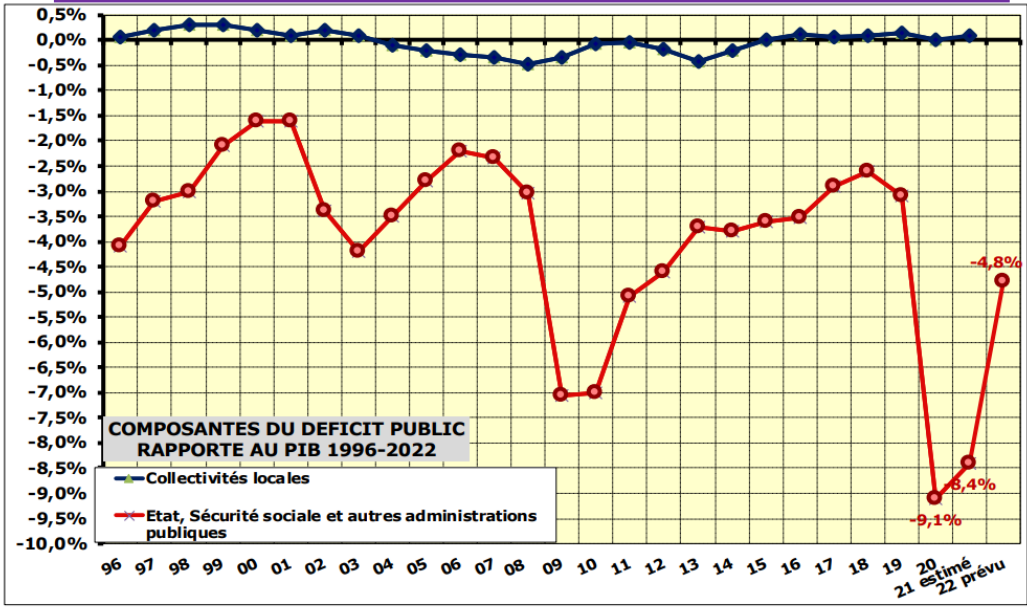


Comme en témoigne ce rappel, le bloc local prend à sa charge de plus en plus de dépenses publiques, avec les transferts de compétences, et voit dans le même temps se réduire le portefeuille des dotations et celui des impositions.

On pourrait imaginer que la contribution du bloc local participe davantage à l'amélioration des finances publiques nationales. Or le déficit public de l'Etat français continue de se creuser dans un contexte inflationniste.



Les comptes publics 1996-2022



Valeur du Pib: 2426 Md€ en 2019 et 2290 Md€ en 2020

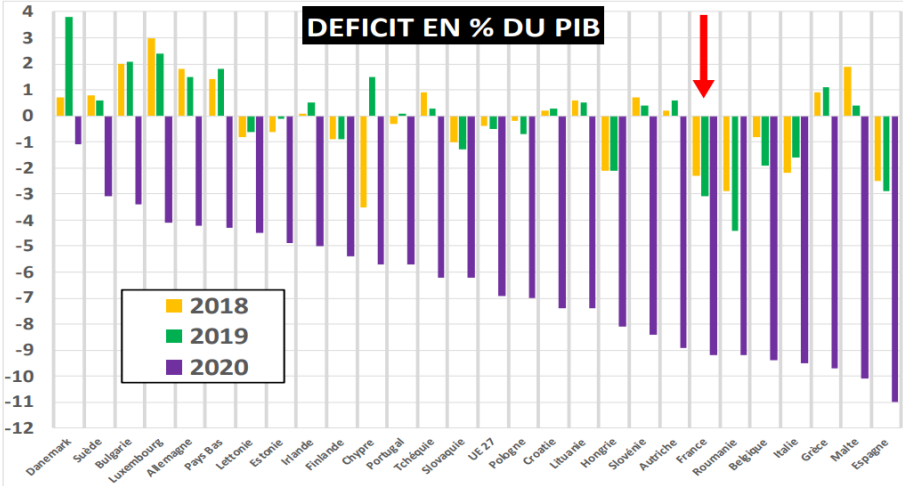
Ce dernier graphique illustre comment la crise du COVID est venu frapper le déficit des comptes publics. Conduisant le déficit sur le PIB plus loin que lors de la crise dite des « subprimes » en 2008.

Pour mémoire, le traité de Maastricht impose aux pays membres de l'Union Européenne un plancher de déficit public de -3% du PIB. Cette disposition est devenue obsolète.

Il convient donc de remettre en perspective la révision et l'application des critères de Maastricht. La comparaison avec les autres pays européens permettait d'estimer le risque d'être sommés par Bruxelles de redresser les comptes publics. Le graphique suivant tend à illustrer ce propos.

Comparaisons européennes 2018-2020

A fin 2019 seule la Roumanie avait un déficit public supérieur aux -3% de la France, tandis que la moyenne de l'Union Européenne était à -0,6%. En 2020, la France revient de la 26^{ème} à la 21^{ème} place, tandis que la moyenne de l'UE est à -6,9%



Pour autant, la nécessité de maîtriser et réduire le déficit public national fait craindre la possible forte mise à contribution du bloc local au redressement des comptes publics, alors même que le projet de loi de Finances 2022 reste mesuré sur ce point.

Le bloc local dans le projet de Loi de finances 2022.³

Parmi les principales mesures relatives au bloc communal, il est à noter la poursuite de la réforme des indicateurs financiers, l'objectif étant de s'adapter à la nouvelle donne issue de la suppression de la taxe d'habitation.

Cette révision impacte notamment le calcul de l'effort fiscal, en faisant entrer la fraction communale des droits de mutation à titre onéreux, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe locale sur la publicité extérieure, et la taxe sur les pylônes dans le potentiel financier.

L'évaluation de ce bouleversement de ces indicateurs de richesse s'étalera jusqu'en 2028 et pourrait avoir des impacts sur REDON agglomération (et sur les communes) qui bénéficie pour le moment de la péréquation nationale.

Par ailleurs concernant les concours versés aux Collectivités, le projet de lois de finances 2022 indique que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera maintenue à son niveau de l'année antérieure. Côté bloc local, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale seront augmentées (90M€).

En revanche côté EPCI, si la dotation d'intercommunalité est revalorisée, la dotation de compensation intercommunale baissera de -2 à -2.5%.

Le soutien à l'investissement sera maintenu avec des enveloppe augmentées pour la DSIL (+337M€) et la dotation biodiversité (+10M€).

Il faudra être réactif pour saisir les dernières opportunités du plan de relance. En effet les derniers appels à projets du plan de relance concernant les collectivités auront probablement lieu dans le premier trimestre de l'année 2022.

La majeure partie des crédits du plan de relance (10Md€) est d'ores et déjà consommée. Il convient d'être vigilant afin de mobiliser les financements afférents pour notre Projet de Territoire.

Les dotations de DETR et de DSIL pour les territoires vont être importantes en 2022 et ce sera sans doute la dernière année. Le plan de relance pour les collectivités s'est traduit par une augmentation de la DSIL en 2020 et 2021. Celle-ci s'est matérialisée par une DSIL complémentaire appelée « exceptionnelle » consacrée à la Rénovation thermique des bâtiments.

Pour 2022, ce sont 337 M€ qui seront disponibles sur la thématique de la rénovation des bâtiments publics. La circulaire viendra préciser l'articulation entre la DSIL classique et la DSIL exceptionnelle. La DSIL ciblera probablement les actions des Petites Villes de Demain et les actions inscrites dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) que REDON Agglomération a signé fin 2021.

Les contractualisations financières avec les partenaires présentent un risque de recentralisation.

De manière générale, la plupart des contractualisations impactant les collectivités et leur format seront réinterrogées entre 2021 et 2022 :

³ Sources : Finances Actives, La Gazette des Communes
REDON Agglomération - 2022 02 02 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE -

Au niveau Européen :

Les programmations de FEDER vont rentrer en application au 1er semestre 2022.

- Côté Bretagne près de 323 M€ seront mis en œuvre ;
- Côté Pays de la Loire près de 300 M€ seront mobilisés.

Le territoire de Redon Agglomération, pour des actions innovantes, pourrait émarger sur certaines lignes. La fin de l'Instrument Territorial Intégré fait que le territoire n'a pas de garantie sur l'obtention de crédits. Une vigilance accrue est opportune pour optimiser le financement des acteurs locaux (Collectivités, EPCI, Associations, Entreprises...)

Concernant le LEADER, une candidature sera déposée par le territoire dans le premier semestre. Une phase de sélection aura lieu sur le second semestre. Un risque porte sur la sélection du territoire car, pour la période 2014-2020, ce sont près de 2M€ qui ont été mobilisés en investissement et en fonctionnement, en faisant un territoire particulièrement bien soutenu par ce dispositif.

Au niveau Régional :

En Bretagne, une nouvelle politique territoriale est entrée en application au 1^{er} janvier 2021. Celle-ci marque une rupture dans la gestion des financements et la décision d'affectation.

Aujourd'hui la décision est prise par la Région Bretagne seule, après une phase de priorisation de l'EPCI. 680 k€ seront disponibles pour le territoire en 2022.

La Région Pays de la Loire contractualise depuis de nombreuses années. Entre 2017 et 2021 près de 1,8 M€ ont été mobilisés sur le territoire.

2022 devrait être une année de construction d'une nouvelle politique territoriale. La Région Pays de la Loire n'a pas encore défini ses modalités d'intervention.

Au niveau Départemental :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a prorogé le Contrat Départemental de Territoire jusqu'en octobre 2020. Une nouvelle contractualisation devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2022.

Le Département de Loire Atlantique accompagne également les projets communaux et intercommunaux. Dans le cadre du fonds de développement une analyse au fil de l'eau des dossiers est prévue. Il n'y a pas d'enveloppe territoriale dédiée.

Au niveau du Département du Morbihan, le financement des projets passe uniquement par le guide des aides et le programme de Solidarités territoriales avec les communes et avec l'EPCI.

En synthèse, 2022 est donc une année de transition au niveau des recettes d'investissements des collectivités. La fin du plan de relance et des crédits exceptionnels qui seront mobilisés lors du début d'année marque une probable rupture. La signature du contrat de relance et de transition écologique en décembre 2021 marque également le début d'une orientation des crédits ordinaires vers la transition énergétique. Les autres partenaires sont également en réflexion sur leur politique territoriale. Le contexte se révèle donc incertain pour le financement des projets du territoire.

Le projet de loi de Finances dans sa mouture actuelle assoit une stabilité pour le bloc local, toute relative au regard des facteurs d'aléa énoncés précédemment.

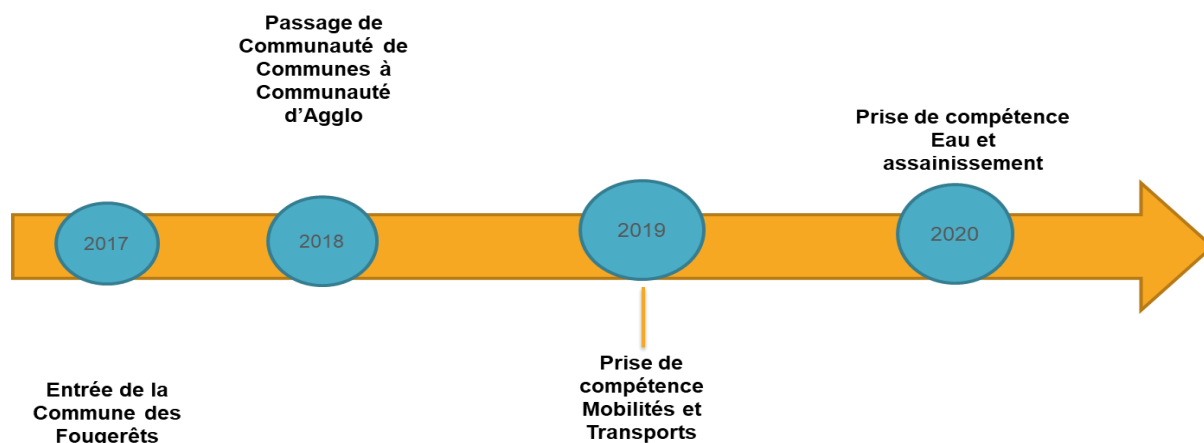
REDON Agglomération s'inscrit donc dans un contexte de prudence, combinant à la fois l'héritage de sa situation financière et son ambition de développement harmonieux du territoire.

La situation financière de la communauté au 31 décembre 2021

Le contexte de REDON Agglomération

Une agglomération en essor....

Depuis 2017 la croissance de la Collectivité est importante, du fait de l'élargissement de son territoire et de ses compétences.



Le montant global des budgets de l'Agglomération est passé de à 97 519 528 € à 101 638 120 € entre 2019 et 2021.

A cela s'ajoutent d'autres mutations (création de budgets annexes, passage en redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères, ...).

Forte de ces évolutions, l'agglomération s'est engagée, avec l'ensemble des communes membres, dans l'élaboration d'un pacte fiscal et financier.

Cette démarche, entourée d'une rétro-prospectivité financière est l'occasion de faire un état des lieux du territoire en la matière (Redon agglomération et les 31 communes), mais également de réévaluer les mécanismes de coopérations et de solidarités existantes, tout en identifiant nos marges de manœuvre dédiées à nos développements conjoints futurs.

Cela passe par la construction des moyens de répondre à un accroissement souhaitable de la population de Redon agglomération dans les années à venir.

Aujourd'hui, REDON Agglomération compte 68 853 habitants (source INSEE 2019). Nous constatons une très forte augmentation des actes d'urbanisme sur l'ensemble des communes. Ce qui laisse présager pour la période 2019-2021, une croissance du nombre d'habitants dans un contexte de marché immobilier très tendu, n'offrant pas le parcours résidentiel nécessaire pour fixer notre jeunesse, nos jeunes actifs, et accueillir ceux qui aspirent à rejoindre notre territoire.

L'Observatoire financier du territoire

La rédaction d'un Pacte Fiscal et financier à l'aube de ce nouveau mandat est un projet ambitieux, aussi structurant que nécessaire.

En effet, l'Agglomération a connu des évolutions successives qui ont fait évoluer de manière importante ses champs de compétences.

La coopération et la solidarité qui se sont exprimées au sein du bloc local vont devoir relever désormais de nouveaux enjeux :

- La diminution de l'autonomie financière
- L'instabilité de certaines ressources,
- L'organisation des services publics en réponse à la croissance démographique.

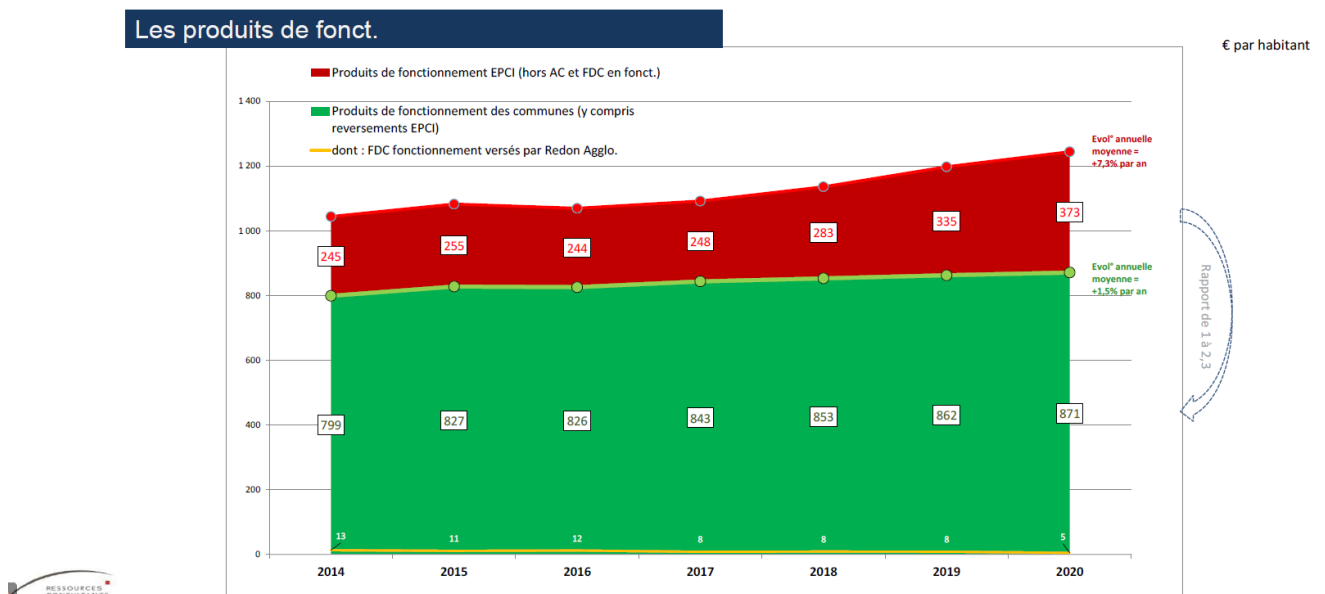
Le pacte financier et fiscal a le mérite mettre à plat les systèmes mis en place pour les évaluer afin, si nécessaire, de les faire évoluer.

L'adoption d'une telle feuille de route est rendue d'autant plus nécessaire par le PLF 2022, qu'il prévoit l'encadrement des variations d'attribution de compensation fiscale et l'obligation de partage de la taxe d'aménagement perçue par les communes à compter de 2022.

La première étape de la rédaction de ce Pacte a été le déploiement d'un observatoire financier à l'échelle du territoire afin de mettre en lumière la solidarité qui existe déjà aujourd'hui mais qui pourra être réinterrogée.

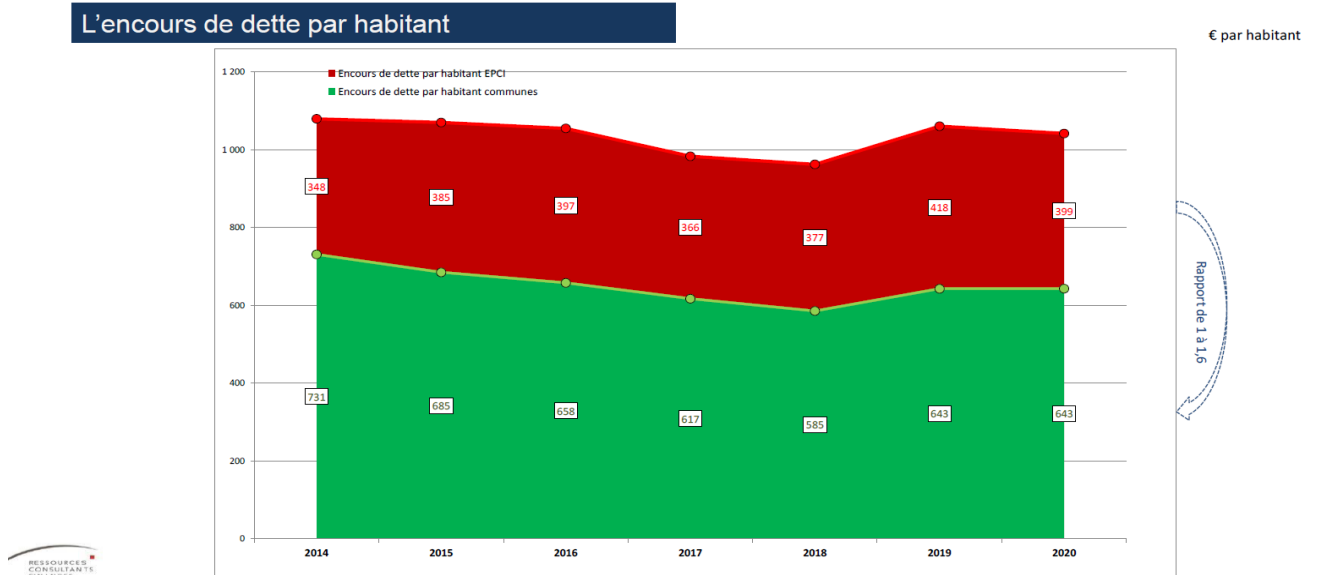
En plus d'être un outil d'analyse financière à disposition des communes, cet observatoire analyse les dynamiques financières du bloc local depuis 2014.

Au vu des graphiques suivants, on constate globalement que les indicateurs financiers des communes se sont améliorées, tandis que les charges de REDON Agglomération ont augmentées, en fonctionnement et en investissement.



- **L'endettement communal diminue en volume** (mais pas celui de l'intercommunalité qui progresse d'une quarantaine d'euros par habitant)

L'encours de dette par habitant



Cet état des lieux illustré par ces deux graphiques, montre la part de REDON Agglomération et des communes au développement du territoire.

Tout l'enjeu de la prospective actuellement menée est de déterminer à quel degré l'agglomération peut maintenir son niveau de péréquation verticale (flux financier) et/ou si d'autres mécanismes de solidarité doivent être inscrits dans les relations futures pour permettre notamment la réalisation du Projet de Territoire voté le 28 juin 2021.

C'est dans ce cadre que les éléments financiers de REDON Agglomération sont développés ci-après.

Le budget administration générale

La section de Fonctionnement de 2017 à 2021

	2017	2018	2019**	2020	2021*
Recettes réelles de Fonctionnement*	29 099	31 886	32 743	27 006	26 404
Dépenses réelles de Fonctionnement*	25 588	27 614	28 115	22 014	22 126

*en milliers d'euros, CA projeté

**avec la fonction déchets avant création du Budget Annexe

En milliers d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021*
011- Charges générales	5 926	6 598	6 348	2 721	2 692
012 - Charges de Personnel	7 553	8 642	9 443	8 041	7 899
65- Autres charges courantes	5 129	5 491	5 454	5 320	5 691
66- Charges Financières	386	373	377	270	248
67- Charges Exceptionnelles	101	24	57	97	139
Divers (versement fiscaux - 014)	6 493	6 486	6 436	5 565	5 457
Total dépenses réelles	25 588	27 614	28 115	22 014	22 126
70- Produits services, domaine	2 773	3 298	3 344	2 780	2 192
73- Impôts et taxes	19 380	20 016	20 688	15 999	16 160
74- Dotations, Subv.et Participations	6 278	8 118	8 257	7 739	7 592
75- Produits divers de gestion courante	164	144	142	150	137
76- Produits Financiers	108	97	88	98	85
77- Produits exceptionnels (dont c/775)	108	77	102	182	210
Divers (versement frais de personnel - 013)	62	107	73	58	28
78- Reprise sur amort et provisions	226	29	49	0	0
Total recettes réelles	29 099	31 886	32 743	27 006	26 404
RESULTAT DES OPERATIONS REELLES	3 511	4 272	4 628	4 992	4 278
Total dépenses d'ordre	2 304	2 560	2 347	1 732	1 969
Total recettes d'ordre	708	811	417	329	330
RESULTAT DES OPERATIONS D'ORDRE	-1 596	-1 749	-1 930	-1 403	-1 639
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 915	2 523	2 698	3 589	2 639
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	2 000	2 332	2 500	2 500	2 500
RESULTAT DE CLOTURE	3 915	4 855	5 198	6 089	5 139

Une évolution contenue des dépenses

Malgré les prises de compétences successives, les dépenses sur le budget d'administration générale restent contenues grâce à une gestion rigoureuse. L'effort de gestion, notamment le passage en gestion par politiques publiques permettra de maintenir cette tendance.

La masse globale des dépenses réalisées en 2020 doit toutefois être analysée avec prudence du fait des décalages liés au COVID (non réalisation de formations, dépenses d'entretien non réalisées, ...). Ces dépenses auront été pour la plupart décalées sur 2021 avec un effet de rattrapage non négligeable.

Les charges de personnels (012)

2017	2018	2019	2020	2021*
7 553	8 642	9 443	8 041	7 899

en milliers d'euros, données avant 2019 non retraitées des déchets.

*CA projeté

Les charges de personnel connaissent un tassement sur l'année 2021 (-172k€), notamment du fait de vacances de postes dans le contexte d'un marché du travail très concurrentiel dans les compétences dont Redon agglomération a besoin.

Les postes sont aujourd'hui pourvus quasiment en totalité et doivent être intégrés au budget en année pleine.

Ce chapitre de dépenses risque donc de connaître un faux « effet rebond » sur 2022.

Ensuite, afin de répondre aux enjeux des prises de compétences récentes et aux défis à venir, la collectivité devra trouver le juste équilibre, entre élargir ses ressources humaines par des postes structurants, et gagner en agilité à effectif constant, en retravaillant ses process internes.

Les charges à caractère général (011)

2017	2018	2019	2020	2021**
5 926	6 598	6 348*	2 721	2 692

*Décrochage lié à la création d'un budget annexe déchets.

**CA projeté.

Les données projetées du Compte Administratif laissent apparaître un léger tassement des charges à caractère général (-28 k€).

A l'intérieur de ce chapitre les évolutions notables sont les suivantes :

A la hausse:

- Les dépenses d'énergie (+22 k€)
- L'alimentation (+7 k€)
- Les livres, qui passe désormais sur la section de fonctionnement (+35 k€)

A la baisse :

- Fournitures administratives (- 4 k€)
- Matériel roulant (-22 k€)
- Le carburant (-25 k€)
- Le nettoyage des locaux (-31 k€).

Cette dynamique s'est pourtant opérée dans un contexte avec une « capacité à faire » réduite (cf. vacances de postes exprimées plus haut) ce qui expliquera en partie ce tassement. Le reste revient à l'optimisation et rationalisation dans l'organisation des services (par exemple la cadence de nettoyage des bureaux a été réduite).

Dans le contexte inflationniste moindre que celui à venir, ce chapitre de dépense devrait connaître un rebond important en 2022.

Une attention particulière sera à opérer sur ce chapitre.

Il sera demandé aux directions une rigueur particulière dans leur process (achat public, ratio temps/bénéfice actions) pour maîtriser la tendance haussière de ce chapitre.

En 2022, les prix de l'énergie connaissent une hausse très importante. Cette variation viendra fortement impacter ce chapitre de dépense en 2022 sur l'ensemble des budgets. Ainsi pour 2022 le syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine, notre fournisseur actuel d'électricité via un groupement, nous inflige une hausse de 55 % des tarifs. Un effort de maintenance et de

performance énergétique de notre parc immobilier devra être menée pour en réduire l'impact, tout en sensibilisant chaque direction et chaque service de l'agglomération sur leurs consommations.

Les autres charges de gestion courante (65)

2017	2018	2019	2020	2021
5 129	5 491	5 454	5 549	5 691*

en milliers d'euros, données avant 2019 non retraitées des déchets.
CA projeté

A l'intérieur de ce chapitre se trouvent les subventions aux associations dont l'effort est intégralement maintenu à la hauteur des années précédentes, les fonds de concours en fonctionnement (240k€ en 2021), les subventions d'équilibre aux budgets annexes et les contributions aux syndicats (GEMAPI notamment).

Les subventions d'équilibre .⁴

Ce point est à observer avec attention. Au dernier Compte Administratif arrêté (2020), les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'établissaient ainsi :

	Compte administratif 2020	Budget Primitif 2021	Attendu selon CA prévisionnel
Budget annexe développement économique	262 k€	800 k€	125 k€
Budget annexe théâtre	625 k€	785 k€	868 k€
Budget annexe piscines	1 740 k€	1 874 k€	1 770 k€
Budget annexe transports	115 k€	1 045 k€ (passage en année pleine)	1 136 k€
	3 750 k€		3 899 k€

Le budget annexe développement économique :

Concernant le développement économique, il est constaté une meilleure exécution budgétaire que l'année précédente.

Malgré des charges à caractère générale en hausse, les produits de gestion courante (les loyers et charges) sont également en augmentation.

Ce budget annexe, comme les autres, devra veiller à contenir son déficit, afin que le chapitre 65 ne connaisse pas d'augmentation dans les années à venir. Une attention particulière devra être portée à la sincérité des dépenses évalué sur ce budget annexe, qui réalise peut la prévision de déficit.

Le budget annexe transports scolaires et urbains :

Le déficit est structurel en lien avec la compétence exercée.

C'est d'ailleurs le seul SPIC qui peut bénéficier d'une subvention d'équilibre. En effet, par dérogation à l'article L.2224-1 du CGCT, la loi 82-1153 LOTI prévoit des dispositions dérogatoires aux principes d'équilibre budgétaire pour ce service spécifique.

Le budget annexe des piscines :

Les piscines sont régulièrement privées de recettes depuis le début de la crise du Covid 19. Cette situation vient creuser un déficit déjà récurrent.

⁴ Ibid. p.28

Une étude sur la restructuration de la piscine de Redon est actuellement en cours afin contenir les postes de dépenses (énergétiques notamment) tout en déployant de nouveaux services pour générer des recettes supplémentaires et en faire un équipement attractif au-delà des frontières de l'agglomération.

Actuellement l'état dégradé des équipements couplé à une amplitude horaire peu attractive, rend difficile le fait d'attirer de nouveaux usagers.

Le budget annexe du théâtre :

Le théâtre contient son déficit de fonctionnement puisque la subvention d'équilibre reste stable depuis 2015.

En revanche la section d'investissement ne s'équilibre plus, ce qui obligera l'agglomération à prendre des dispositions pour répondre aux obligations d'équilibre réel posées au L.1612-4 du CGCT.

C'est le déficit d'investissement reporté des années antérieures sur ce budget qui n'est plus couvert aujourd'hui par des ressources propres. Cela contrevient à la notion d'équilibre réel de l'ensemble de nos budgets.

Par nature ce budget comporte peu de ressources propres d'investissement (pas de cessions, pas de subventions d'équipement, un faible virement à la section d'investissement).

Il est ainsi envisagé d'accroître très fortement la subvention d'équilibre versé au théâtre. Cela permettra de réaliser un virement à la section d'investissement.

La contribution aux syndicats de gestion des milieux aquatiques :

Des programmes ambitieux d'investissements sont scénarisés sur le territoire à horizon 2027, en lien avec le SDAGE. Leur mise en œuvre entrainera une hausse des cotisations (+447k€ pour le scénario le plus ambitieux d'Eaux & Vilaine (EPTB Vilaine par exemple).

Ces programmes s'ils devaient être financés directement par les cotisations annuelles de REDON Agglomération, conduirait à passer de 464k€ à 801k€ de contribution.

Cette forte progression impacterait par voie de conséquence le chapitre 65 en reste à charge, mais aussi la taxe GEMAPI qui devra être ajustée comme dans la plupart des autres EPCI.

Pour mémoire, en 2021, le produit de la taxe GEMAPI s'établissait à 470k€, couvrant ainsi les cotisations en la matière. Une croissance aussi soudaine de cotisation sera difficile à absorber pour REDON Agglomération, sauf à augmenter de manière conséquente la taxe GEMAPI.

Les charges financières (66)

2017	2018	2019	2020	2021*
386	373	377	270	248

* Constaté au 10/01/2022.

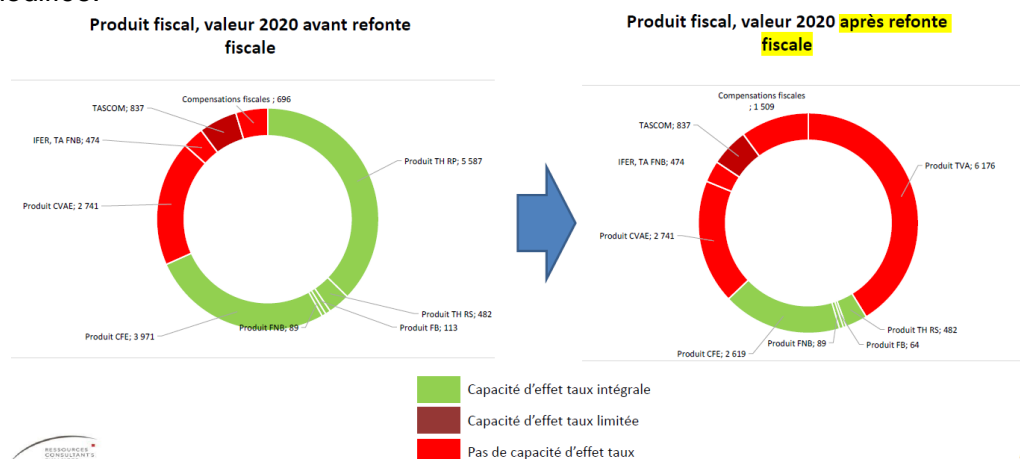
Ce chapitre de dépenses est très lié à la dette, puisque les intérêts de la dette et les frais afférents sont payés sur ce chapitre.

On observe un décrochage en 2019 et 2020, en lien avec la création du budget annexe déchets et un transfert des emprunts liés, mais aussi au fait que l'Agglomération n'a pas emprunté en 2020 et 2021.

Un pilotage stratégique de gestion de la dette, avec des allongements ou des remboursements anticipés pourrait faire augmenter ce chapitre en 2022 ou 2023, avec l'application d'indemnités de remboursements anticipés. Ces IRA peuvent varier de 50k€ à 800k€ en fonction du nombre d'emprunts à modifier.

a) La Fiscalité :

Depuis la réforme de la fiscalité, la structure des recettes sur le territoire de l'Agglomération est modifiée.



Au-delà de cette réforme, il faut noter que l'impact négatif attendu de la crise sur les recettes fiscales n'a pas eu lieu en 2020. En 2022 les prévisions sont plutôt optimistes puisque la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) attendue semble croître de 10%.⁵

Cet accroissement s'explique sans doute par le caractère industriel des entreprises situées sur le territoire de REDON Agglomération. Cette branche a continué à produire pendant le premier confinement 2020.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	5 619 758	5 732 543	5 955 167	6 050 487	514 070
Taxe sur le foncier bâti	0	0	111 145	113 388	110 126
Taxe sur le foncier non bâti	84 957	85 951	88 007	89 015	89 182
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	62 286	63 500	67 229	67 693	67 496
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	3 840 407	3 964 007	3 886 583	3 964 737	3 081 866
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES	9 607 408	9 846 001	10 108 131	10 285 320	3 862 740

* Une demande de précision et d'actualisation a été faite auprès du SGC.

Le volet fiscal diminue fortement, sur la taxe d'habitation bien évidemment, mais aussi sur la cotisation foncière des entreprises, du fait des dernières réformes fiscales qui suppriment la taxe d'habitation et font baisser de 50% la CFE pour les établissements industriels.

Toutes choses égales par ailleurs, il convient d'être attentif à la faible dynamique des recettes fiscales.

Cette inertie s'explique à la fois par une stabilité des taux, une absence de revalorisation des bases et peu de variation physique de celles-ci.

Concernant la stabilité des taux, c'est un marqueur politique fort que de conserver parmi les taux les plus bas des EPCI de même strate.

⁵ Source DRFIP

EPCI	TFB 2021
REDON Agglomération	0,20%
CC Chateaubriant Derval	0,47%
CC Blain	2,00%
CC Pontchateau Saint Gildas	1,03%
Arc Sud Bretagne	0,50%
Questembert	1,00%
Oust à Brocéliande	0,72%
Monfort Communauté	1,01%
Fougères Agglomération	1,57%
VHBC	1,50%
Fougères Agglomération	1,57%

REDON Agglomération

	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	9,17%	9,17%	9,17%	9,17%	9,17%
Taxe sur le foncier bâti	0,00%	0,00%	0,20%	0,20%	0,20%
Taxe sur le foncier non bâti	2,45%	2,45%	2,45%	2,45%	2,45%
Cotisation foncière des entreprises	25,95%	25,95%	25,95%	25,95%	25,95%

Sur 2021 les taux n'ont pas varié de manière à ne pas alourdir la charge des ménages et des entreprises face aux risques de l'inflation.

Le projet de loi de Finances prévoit la revalorisation des bases fiscales seront revues de 3% sur 2022, ce qui viendra mécaniquement augmenter le produit fiscal, ferait ainsi passer le produit attendu sur la taxe foncière de 110 126 € à 113 430 € en 2022 sans changement de taux.

L'optimisation de la richesse valide le choix de REDON Agglomération de renforcer son attractivité territoriale, via un marketing territorial dynamique et une politique de développement économique volontariste afin d'accueillir de nouvelles entreprises, sans oublier le développement endogène de notre tissu économique, et de nouveaux ménages.

L'après COVID ouvre des opportunités, en termes d'accueil de nouveaux habitants et investisseurs, dont l'agglomération se saisit en investissant dans des projets structurants. Le Projet de Territoire 2021-2027 en a fixé les priorités : **habitat et renouvellement urbain, mobilités**, enseignement supérieur et résidences étudiants, développement du numérique et **services de proximité**.

D'autres recettes fiscales viennent compléter ce volet, l'IFER, la TASCOM, la CVAE toutes en progression. Cela traduit le caractère industriel dynamique du territoire qu'il convient de compléter, comme exposé précédemment, afin d'avoir un territoire équilibré.

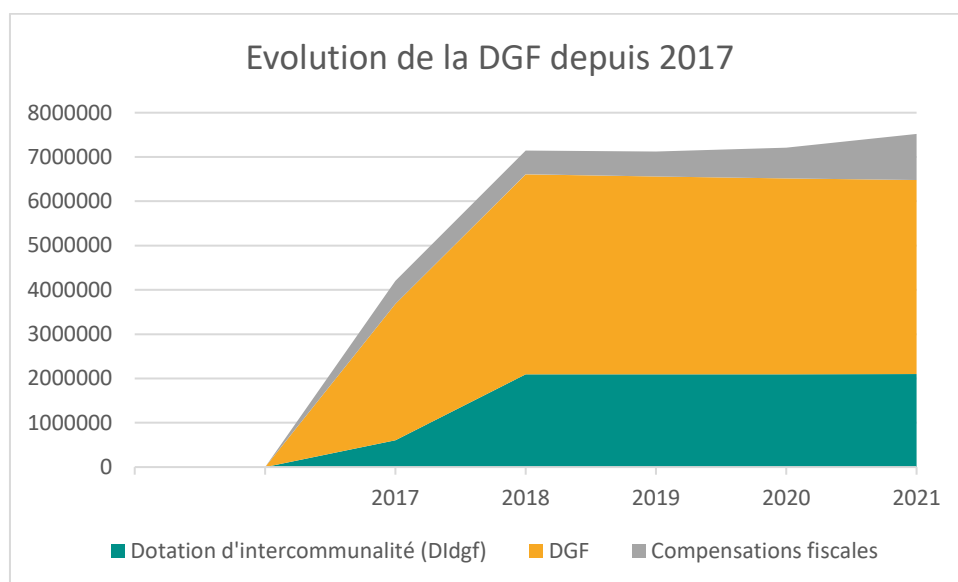
b) Les dotations

▪ La DGF :

Les dotations restent stables sur le territoire de REDON Agglomération depuis 2017. La part compensations fiscales est en croissance entre 2020 et 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations d'intercommunalité (DIdgf)	603 756	2 091 717	2 094 951	2 094 157	2 100 000
DGF	3 079 767	4 516 025	4 463 594	4 419 494	4 379 541
Compensations fiscales	522 981	535 496	562 797	696 220	1 041 300

En euros



- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) :

Sur 2021, le FPIC notifié à REDON Agglomération se chiffre à 2 122 153 € sur le territoire, dont 1 260 132€ reversés aux communes. L'agglomération applique une répartition de droit commun avec une redistribution vers les communes identiques aux critères fixés par l'Etat.

Pour mémoire, sur 2021 le montant notifié des dotations laissait entrevoir une erreur d'attribution suite à un oubli dans le calcul sur le potentiel fiscal. Grâce à la saisine de la Préfecture par l'agglomération et les communes, plus de 400 k€ ont été récupérés pour le territoire.

Pour mémoire, le FPIC est un mécanisme de péréquation nationale, permettant une redistribution entre les territoires dits « les plus riches » et les « moins riches ». Cette évaluation se fait grâce au coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est de 34.28%⁶ sur REDON Agglomération, 9.93% en dessous de la moyenne nationale pour les EPCI de même strate.

La suppression de la taxe d'habitation conduit nécessairement pour les territoires à une révision des indicateurs de richesse. Elle s'étalera jusqu'en 2028. Ainsi, en complément des potentiels fiscaux et financiers, d'autres indicateurs financiers comme le coefficient d'intégration fiscale (CIF) et l'effort fiscal (EF) (qui détermine la pression fiscale exercée par une collectivité sur les contribuables locaux), vont être utilisés pour répartir les dotations de l'État en s'appuyant sur les ressources des collectivités.

- La part TVA transférée :

En 2021, la part de la TVA transférée s'élève à 6 174 k€. Cette compensation ne comble pas totalement la perte de recettes fiscales avec un recul estimé à 256 k€.

Cette nouvelle recette, calée sur la dynamique nationale, devrait s'accroître au même rythme que la croissance nationale, passant à 6 480 k€ en 2022 (+5%).

c) Les produits des services

Sur le compte administratif 2020 les recettes se portent à 2 779k€, essentiellement composée des remboursements pour actes d'urbanisme et les recettes sur les multi accueils.

Sur 2021 les produits des services sont en baisse, principalement liés à la diminution des recettes sur les multi-accueils, qui connaissent un recul de 147k€ par rapport à l'année dernière.

⁶ Source : DGCL

Ces produits seront composés essentiellement des recettes perçues par les multi-accueils, les refacturations d'actes d'urbanisme et les refacturations de charges de structures des budgets annexes.

En termes de flux, ce chapitre de recettes ne constitue pas un levier. En effet, les tarifs des multi-accueils sont règlementés. Les autres flux de recettes viennent en paiement d'un service mutualisé (Actes Droit des Sols).

Concernant les SPIC, leur autonomie financière les obligent à trouver l'équilibre par les tarifs facturés à l'utilisateur. Ainsi, mécaniquement, les recettes (et donc les tarifs) devront se caler sur l'augmentation des dépenses.

La capacité d'autofinancement :

En milliers d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021*
Produit de Fonctionnement Courant	28 657	31 683	32 504	26 726	26 109
<i>Hors 76, 77, 78 (1)</i>					
Dépenses de Fonctionnement Courant	25 101	27 217	27 681	21 647	21 739
<i>Hors 66, 67 et 68 (2)</i>					
EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3) = (1)-(2)	3 556	4 466	4 823	5 079	4 370
Recettes 76- 77- 78- 722- 791 (4)	1 150	1 014	1 050	1 091	1 106
Dépenses 66- 67- 68 (5)	2 791	2 957	2 994	2 927	2 947
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (6) = (3)+(4)-(5)	1 915	2 523	2 879	3 243	2 529
775- Cessions d'actifs (7)	13	3	16	6	1
042- Opérations d'ordre (dépenses) (8)	2 304	2 560	2 347	1 732	1 969
042- Opérations d'ordre (recettes) (9)	708	811	417	329	330
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE (10) = (6)-(7)+(8)-(9)	3 498	4 269	4 793	4 640	4 167
16- Remboursement en capital des dettes (11)	995	1 033	1 419	1 143	1 156
27- Créances immobilisées (12)	280	280	280	347	271
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE (13) = (10)-(11)+(12)	2 783	3 516	3 654	3 844	3 282

L'épargne brute constitue la part que la collectivité peut investir dans ses projets ou en remboursement de la dette.

L'épargne nette est un indicateur de santé financière de la collectivité.

Une dynamique en baisse de cet indicateur peut indiquer à la fois une dégradation de la santé financière ou une politique volontariste de désendettement avec le remboursement anticipé du capital.

L'amélioration constatée sur 2020 par REDON Agglomération est à relativiser au vu de l'année particulière traversée. L'atterrissage 2021, qui sera connu définitivement après l'adoption du compte administratif, laisse entrevoir une dégradation possible de la capacité d'autofinancement.

Ce décrochage s'expliquera par :

- Un tassement des recettes de fonctionnement,
- Une forte croissance des dépenses en lien avec la progression des subventions d'équilibre versées aux budgets annexe (notamment vers le budget annexe des transports).

La section d'investissement

La rétrospective 2017/2021 sur le Budget Administration Générale :

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles d'investissement, dont :	8 691	9 095	9 754	6 330	6 785
<i>Subventions d'équipements versées</i>	1 363	1 738	1 779	1 427	2 181
<i>Opérations d'équipements</i>	2 005	3 537	3 357	2 760	1 993
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 363	1 924	2 187	638	837
<i>Remboursement de la dette en capital</i>	3 300	1 038	1 425	1 444	1 163

La variation des dépenses d'investissements observé sur la période est assez classique avec une montée en puissance des dépenses jusqu'en 2019, fin de mandat.

En 2020, on note un ralentissement notable lié à la fois au démarrage d'un nouveau mandat, donc de nouveaux projets à mettre en place, mais également du fait du Covid 19. Un rattrapage est à prévoir en 2021. Ainsi la majorité des dépenses d'études qui n'ont pas pu se faire en 2020 se sont faites en 2021.

2022 : la montée en puissance du Projet de Territoire :

➤ En section de fonctionnement :

L'EPCI s'attend à une forte croissance des charges à caractère général en lien avec le coût de l'énergie (+43%). L'Agglomération a entrepris les démarches pour mesurer le plus finement possible cet impact.

Ensuite les dépenses de personnel sont estimées en croissance pour 2022 à + 800k€. Cette augmentation sera dû à l'accroissement naturel de ce poste de dépense (par le Glissement Vieillesse Technicité), par le remplacement de postes restés vacants une partie de l'année 2021, et par la création de nouveaux postes structurants (comme un technicien voirie, un responsable du pôle petite enfance, un chargé de mission archives...).

Enfin, comme vu plus haut le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » devrait connaître en 2022 une augmentation conséquente. Deux raisons à cela :

- REDON Agglomération fait le choix de maintenir le soutien au tissu associatif local dans la même mesure que les années antérieures (871 k€)
- Les subventions d'équilibre vers les budgets annexes devraient croître, notamment pour soutenir la section d'investissement de l'équipement Théâtre.

➤ En section d'investissement :

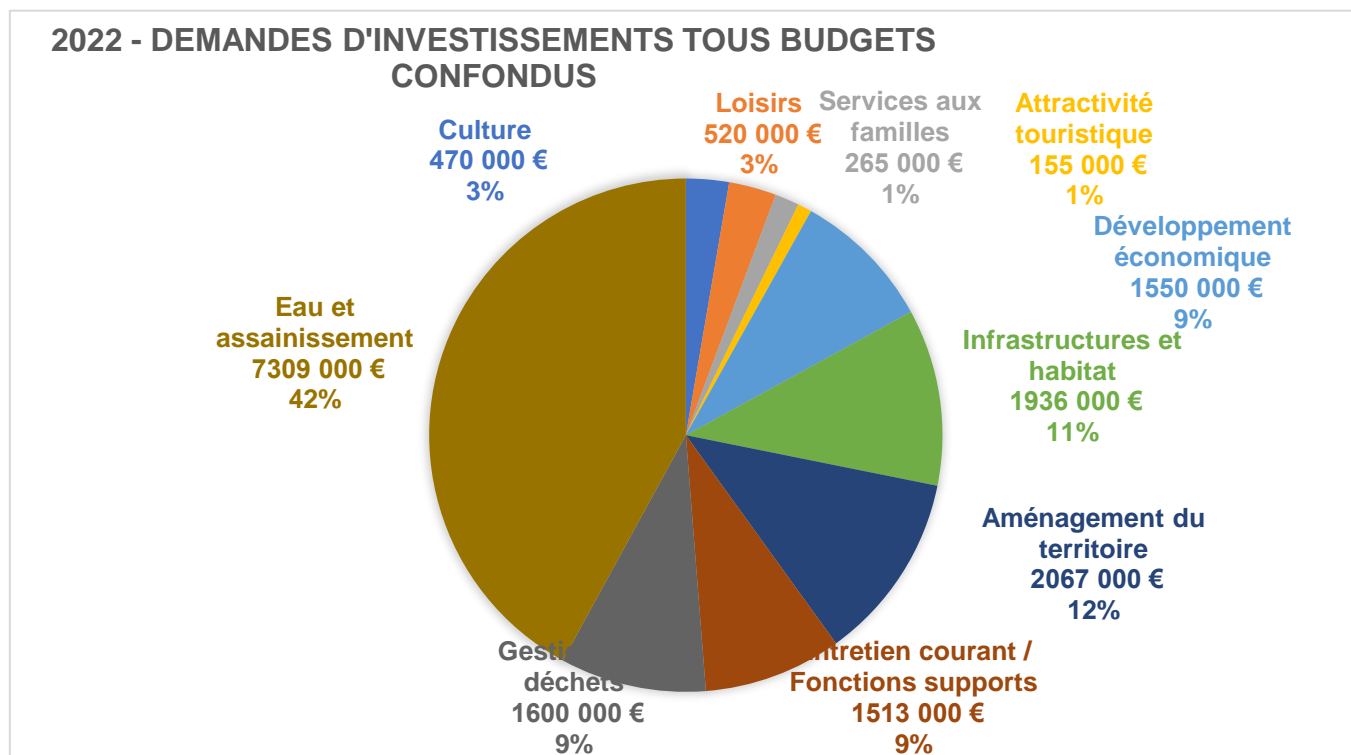
L'année 2022 signe la montée en puissance du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2026, ayant pour ambition de traduire le Projet de Territoire en réalisations concrètes. Cette année est également une année pivot avec la fin des opérations du mandat précédent.

L'année 2021 marque aussi une continuité dans l'entretien courant du patrimoine de la Collectivité (programme d'entretien des voiries et des ouvrages, entretien des bâtiments...)

Au vu de ce qui a été exposé précédemment, le PPI 2021-2026 permettra de réaliser environ 6 Millions d'euros d'investissement annuels sur le budget administration générale, soit un peu plus de 33 millions d'euros à réaliser sur la période. À ces 33 millions s'ajouteront les investissements réalisés en faveur de la politique publique environnementale (gestion des déchets et eau/assainissement), ceux-ci sont estimés à 41 millions sur le mandat.

Cette prévision tient compte des projets nouveaux, mais aussi de l'entretien du patrimoine existant, et les diverses subventions d'équipements versées (que ce soit au profit des communes au titre des fonds de concours, ou aux maîtrises d'ouvrages extérieures).

Les projets d'investissements investissements fléchés, qu'ils soient de projet ou récurrents, sont répartis ci-après par politiques publiques :



Les missions sont réparties selon l'organigramme fonctionnel de la collectivité :

- *Pôle environnement* : gestion des déchets et eau et assainissement.
- *Pôle développement et attractivité* : attractivité touristique et développement économique.
- *Pôle aménagement durable* : infrastructures et habitats et attractivité territoriale.
- *Pôle Culture, Loisirs, Services aux familles et Santé* : Culture, loisirs (520k€), services aux familles et santé (265k€).
- *Transversal, non ventilé* : les dépenses d'investissement ne trouvant pas d'affectation à l'intérieur des pôles.

A l'intérieur de ces missions sont ventilés les grands projets comme par exemple :

- La continuité des actions d'amélioration de l'habitat ;
- Le développement de parcs d'activités économiques ;
- Le programme d'entretien et maintenance des voiries communautaires ;
- Les programmes d'entretien des multi-accueils et autres équipements des services à la population ;
- L'accompagnement des projets communaux dans le cadre des fonds de concours de la politique de solidarité qui sera arrêtée dans le pacte fiscal et financier ;
- La contribution au déploiement du Très Haut Débit ;
- La renaturation de la boucle de Oust (ex zone portuaire) port (phase acquisitions foncières) ;
- L'accompagnement de la viabilisation du projet de nouveau centre hospitalier ;
- La mise en œuvre de la programmation du secteur STEF constituant une réserve foncière à destination de logements, d'activités tertiaires et de formation ;
- Le projet Campus 2025 consistant à construire un nouveau bâtiment pour le GIP Campus ESPRIT Industries sur la friche STEF afin d'accueillir ces nouveaux étudiants.

Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée des projets actuellement à l'étude comme par exemple la réhabilitation de la piscine de Redon, le déploiement d'un port technique ou encore le projet de data center. Toutefois, cela donne déjà un aperçu des dynamiques engagées sur le territoire.

Ces investissements seront à financer à la fois par de l'épargne mais aussi par recours à l'emprunt.

La dette, une recette d'investissement à maîtriser.

Comme vu précédemment la dette du budget administration générale est élevée en capital (12 537k€), mais le délai de désendettement, bien qu'en progression reste raisonnable (3 années).

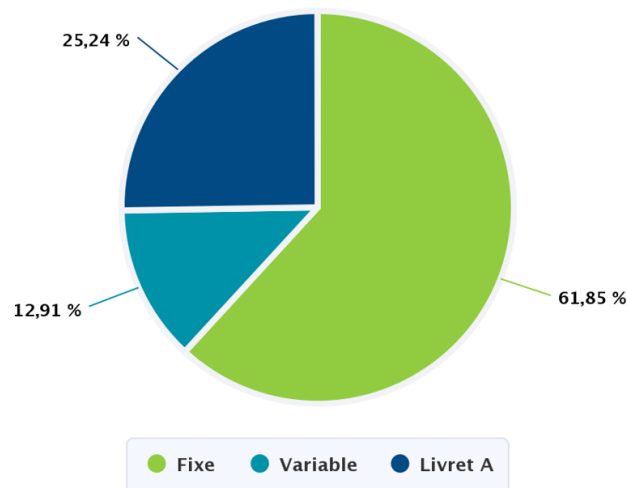
Afin de ne pas alourdir la charge de la dette, l'agglomération veillera avant tout à préserver ses marges d'autofinancement grâce à une gestion fine et éclairée sur la section de fonctionnement.

L'amélioration de l'épargne brute entraîne mécaniquement une amélioration du délai de désendettement et constitue un meilleur profil auprès des organismes prêteurs.

Au 14 janvier 2022, état de la dette consolidée

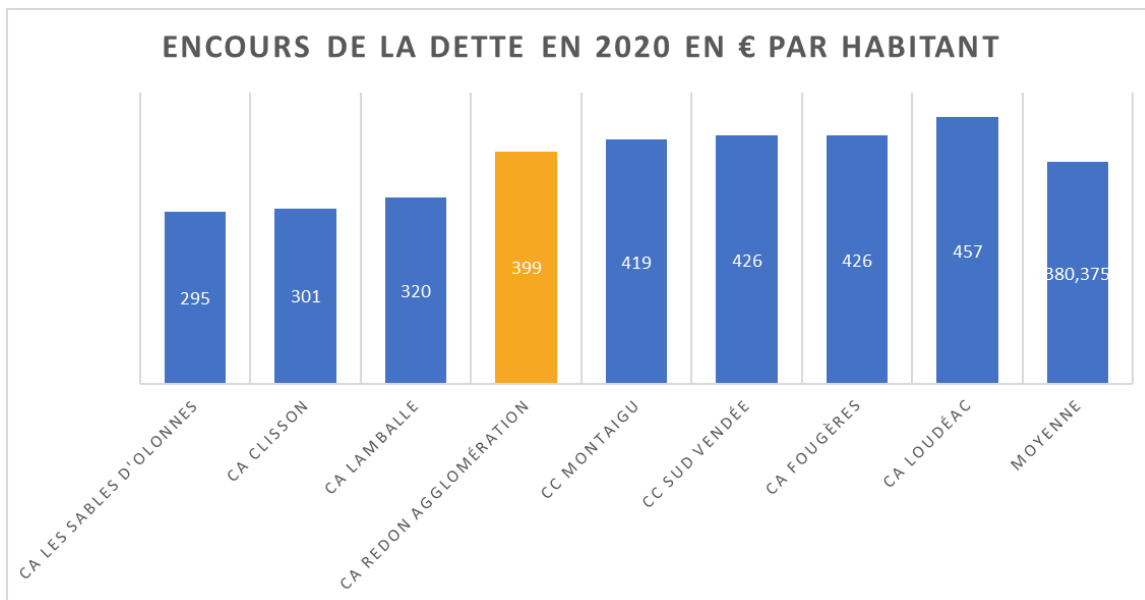
Dette par année				
	2021	2022	2023	2024
Encours moyen	12 537 606,33 €	11 380 906,64 €	10 223 841,37 €	9 085 965,32 €
Capital payé sur la période	1 156 802,87 €	1 155 740,70 €	1 156 298,97 €	1 097 652,96 €
Intérêts payés sur la période	249 470,12 €	232 059,36 €	217 745,93 €	187 493,55 €
Taux moyen sur la période	1,94%	2,01%	2,08%	2,00%

État généré au 31/12/2021



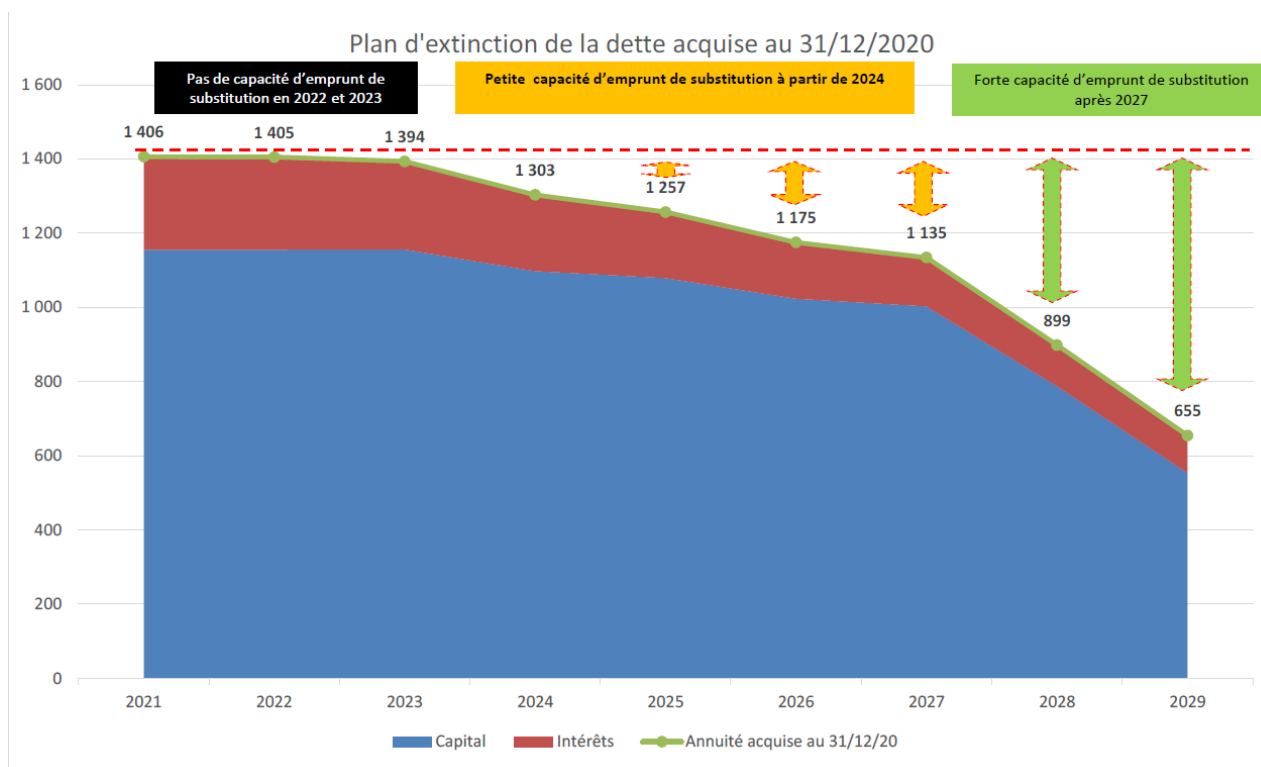
La structure de la dette n'est pas considérée comme étant à risque du fait de la quasi absence d'emprunts à taux révisable.

Malgré une bonne gestion REDON Agglomération connaît un volume de dette en capital qui la place dans une moyenne haute par rapport à d'autres EPCI comparables :



Le choix a été fait de ne pas contracter d'emprunts nouveaux en 2020 et en cohérence avec le rythme des investissements programmés et réalisés sur cette période.

Le suivi de cette trajectoire, avec une attention constante portée au pilotage de la capacité d'autofinancement, permettra de contracter de nouveaux emprunts dès 2024 sera considérablement améliorée.



Les investissements structurants à réaliser sur le mandat mobiliseront nécessairement un volume de financement de dette plus important que celui des deux dernières années. Aussi, REDON agglomération devra se donner les moyens d'être attentif à tout effet ciseaux d'ici 2026, en pilotant avec agilité les dépenses d'investissement.

Les budgets annexes et annexés

L'atterrissage des budgets bénéficiant d'une subvention d'équilibre du budget général

Le budget développement économique

En milliers d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011- Charges générales	488	428	362	319	394
012 - Charges de Personnel	269	265	182	358	377
65- Autres charges courantes	84	83	112	113	69
66- Charges Financières	258	260	251	258	226
67- Charges Exceptionnelles	1	13	2	102	10
68-Dotations aux provisions	0	110	642	530	123
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	1 100	1 159	1 551	1 680	1 199
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	1 026	1 481	1 406	329	341
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	2 126	2 640	2 957	2 009	1 540
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
70- Produits services, domaine	138	125	134	141	96
74- Dotations, Subv.et Participations	0	15	8	56	156
75- Produits divers de gestion courant	656	594	665	784	932
77- Produits exceptionnels (hors 775)	8	2	611	33	69
775 - Produits de cessions	550	830	1 050	0	0
Divers (reversement frais de personnel - 013)	0	0	0	0	5
78- Reprise sur provisions	0	0	0	572	0
TOTAL RECETTES RÉELLES	1 352	1 566	2 468	1 586	1 258
TOTAL RECETTES D'ORDRE	178	340	163	160	157
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	1 530	1 906	2 631	1 746	1 415
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL	596	734	326	263	125

* selon CA prévisionnel

Sur la section de fonctionnement, la clôture du budget annexe développement économique est meilleur qu'attendue.

Cela s'explique notamment par la baisse importante du chapitre 67 – Charges exceptionnelles, et la hausse des produits de gestion courant, à l'intérieur desquels se trouve les loyers et appels de charges.

En revanche, la section d'investissement connaît un fort déficit (à 1 955k€). Cette situation est liée notamment aux déficits d'investissement des années antérieures (1 009k€), qui eux même sont liés à un décalage entre le rythme opérationnel et le pilotage de la dette.

Cette situation appellera l'Agglomération à faire voter une subvention d'équilibre permettant de couvrir en partie le déficit reporté. L'année 2022 connaîtra également des cessions d'actifs alimentant en recette la section d'investissement. L'étude sur la stratégie immobilière engagée en 2021 permettra d'aiguiller les choix en la matière.

Le budget théâtre

En milliers d'euros

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021*
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011- Charges générales	384	572	508	303	607
012 - Charges de Personnel	343	355	357	344	346
65- Autres charges courantes	1	1	1	0	0
66- Charges Financières	8	7	6	4	4
67- Charges Exceptionnelles	0	0	0	13	23
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	736	935	872	664	980
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	303	274	256	253	266
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	1 039	1 209	1 128	917	1 246
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
70- Produits services, domaine	116	141	119	58	75
74- Dotations, Subv.et Participations	180	190	189	155	221
75- Produits divers de gestion courant	0	0	0	0	0
77- Produits exceptionnels	8	0	0	9	8
Divers (versement frais de personnel - 013)	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES RÉELLES	304	331	308	222	304
TOTAL RECETTES D'ORDRE	63	63	63	63	63
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	367	394	371	285	367
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL	672	815	757	632	879

L'atterrissage du budget annexe Théâtre montre que le besoin de subvention d'équilibre est en augmentation.

Cela est lié avec la progression très forte du chapitre 011 (charges à caractère général) et à l'intérieur de ce chapitre, c'est la nature 6228 (divers) qui passe de 167k€ en 2020 à 450k€ en 2021.

Il convient d'ajouter que sur la section de fonctionnement le déficit d'investissement est devenu structurel et ne peut plus être couvert par des recettes propres d'investissement.

Ainsi la collectivité doit étudier la meilleure solution pour répondre à l'exigence d'équilibre réel posé par le code général des collectivités territoriales à l'article L.1612-4, la piste privilégiée étant l'augmentation de la subvention d'équilibre.

En milliers d'euros	CA 2019	CA 2020	2021*
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011- Charges générales	2 649	3 306	4 185
012 - Charges de Personnel	141	178	256
65- Autres charges courantes	0	0	0
66- Charges Financières	0	0	0
67- Charges Exceptionnelles	0	0	1 458
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	2 790	3 484	5 899
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	5	9	16
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	2 795	3 493	5 915
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70- Produits services, domaine	346	427	425
74- Dotations, Subv.et Participations	2 004	2 951	4 322
75- Produits divers de gestion courant	0	0	0
77- Produits exceptionnels	142	0	32
Divers (reversement frais de personnel - 013)	0	0	0
TOTAL RECETTES RÉELLES	2 492	3 378	4 779
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0	0	0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	2 492	3 378	4 779
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL	303	334	1 136

*selon CA prévisionnel

Depuis 2019, REDON Agglomération s'est dotée de la compétence organisation de la mobilité.

L'exercice de cette compétence pour les transports scolaires et urbains est traduit en droit comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Pour mémoire, les SPIC doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes par leurs ressources propres, les subventions d'équilibre depuis un Service Public Administratif ne sont pas admises. Toutefois, par dérogation à l'article L.2224-1 du code général des collectivités territoriales, la loi 82-1153 LOTI prévoit des dispositions dérogatoires aux principes d'équilibre budgétaire pour ce service spécifique.

Cette année le déficit progresse. Cela s'explique notamment par l'augmentation des prix des nouveaux marchés de transports conclus en 2021 (+700k€ par rapport à l'estimation initiale).

Le montant estimé de la subvention d'équilibre pour les années à venir est estimée entre 1.2 et 1.7 Million d'euros.

C'est une charge conséquente qui vient impacter de manière importante la section de fonctionnement du budget général, et par voie de conséquences, sa capacité d'autofinancement des investissements à venir sur le territoire.

Le budget des piscines

En milliers d'euros

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011- Charges générales	660	592	743	522	582
012 - Charges de Personnel	993	1 009	1 002	1 019	986
65- Autres charges courantes	0	0	1	1	0
66- Charges Financières	8	9	9	8	7
67- Charges Exceptionnelles	2	3	1	67	4
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	1 663	1 613	1 756	1 617	1 579
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	467	450	450	446	434
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	2 130	2 063	2 206	2 063	2 013
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
70- Produits services, domaine	552	544	551	284	226
74- Dotations, Subv.et Participations	32	6	0	6	0
75- Produits divers de gestion courant	0	0	0	0	0
77- Produits exceptionnels	6	3	1	1	0
Divers (versement frais de personnel - 013)	1	4	14	14	0
TOTAL RECETTES RÉELLES	591	557	566	305	226
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2	3	17	18	17
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	593	560	583	323	243
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL	1 537	1 503	1 623	1 740	1 770

La situation des équipements a obligé la réalisation de nombreuses réparations sur l'année avec pour conséquence l'alourdissement du chapitre 011.

Une étude est en cours actuellement pour déterminer un plan de maintenance pour les 3 piscines (Redon, Guémené-Penfao, Peillac) et de réhabilitation de la piscine de Redon qui date de 2000.

En milliers d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021*
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011- Charges générales	27	40	108	105	102
012 - Charges de Personnel	0	98	71	85	91
65- Autres charges courantes	0	0	0	3	0
66- Charges Financières	0	3	7	7	6
67- Charges Exceptionnelles	0	0	6	0	1
68- Dotations aux provisions	0	49	0	49	3
002 - Résultat de fonctionnement	4	0	0	31	0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	31	190	192	280	203
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	106	106	90	86	86
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	137	296	282	366	289
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
70- Produits services, domaine	0	11	18	10	37
75- Produits divers de gestion courant	52	240	143	192	184
77- Produits exceptionnels	0	20	0	0	22
78- Reprises sur provisions	0	0	0	49	0
Divers (reversement frais de personnel - 013)		8	5	0	0
002 - Résultat de fonctionnement	0	0	19	0	0
TOTAL RECETTES RÉELLES	52	279	185	251	243
TOTAL RECETTES D'ORDRE	35	35	43	46	43
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	87	314	228	297	286
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL	50	0	24	69	3

*selon CA prévisionnel

La régie des ports connaît une amélioration de son résultat d'exploitation, notamment grâce aux efforts réalisés dans la structuration des équipes, qui ont conduit à l'amélioration des recouvrements des sommes dues au titre des services utilisés sur le port de Redon.

Il convient de souligner que cette tendance doit se poursuivre dans les années à venir. En effet la régie des ports est considérée comme un Service Public Industriel et Commercial. Elle est donc soumise à l'obligation d'autonomie financière et s'équilibrer par le tarif payé par l'utilisateur.

Les principaux budgets à autonomie financière

Gestion des déchets

En milliers d'euros	CA 2019 retraité	CA 2020	2021*
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011- Charges générales	4 007	3 943	4 787
012 - Charges de Personnel	1 658	1 640	1 615
014 - Atténuations de produits	880	889	861
65- Autres charges courantes	103	7	11
66- Charges Financières	48	72	53
67- Charges Exceptionnelles	17	76	166
68-Dotations aux provisions	0	28	30
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	6 713	6 655	7 523
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	686	757	844
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	7 399	7 412	8 367
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70- Produits services, domaine	6 391	6 168	7 503
74- Dotations, Subv.et Participations	938	1 111	1 219
75- Produits divers de gestion courant	0	21	4
77- Produits exceptionnels	60	23	51
Divers (reversement frais de personnel - 013)	10	25	31
TOTAL RECETTES RÉELLES	7 399	7 348	8 808
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0	81	85
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	7 399	7 429	8 893
<i>* selon CA prévisionnel</i>			
Clôture	0	17	526
<i>* selon CA prévisionnel</i>			

Sur cette année 2021 le budget « Gestion des déchets » connaît un bon résultat, en lien avec la croissance exceptionnelle des produits de service.

L'explication de cette croissance se trouve par l'amélioration de la vente de matériaux, notamment acier (180 € par Tonne) et cartons.

L'assiette de la redevance incitative s'est également agrandie avec 1000 foyers supplémentaires, et également des levées supplémentaires en hausse par rapport à l'année 2020.

Ce résultat doit être considéré comme épisodique. En effet le service de gestion des déchets s'apprête à connaître de forte augmentation de dépenses liées à la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes, qui passera de 8 à 40€ la tonne en 2022. Cette hausse est liée à la fermeture de l'incinérateur de Rennes pendant deux ans, qui conduira l'agglomération à faire plus d'enfouissement.

La hausse du coût du service sur 2022 est estimée à 555k€.

En milliers d'euros	Eau potable	Assainissement		ANC		CA 2021 CONSOLIDÉ*
		Régie	Délégué	Régie	Délégué	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011- Charges générales	254	333	46	62	0	695
012 - Charges de Personnel	80	251	65	170	21	587
65- Autres charges courantes	80	0	0	7	0	87
66- Charges Financières	125	68	317	0	0	510
67- Charges Exceptionnelles	3	3	0	0	0	6
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	542	655	428	239	21	1 885
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	485	364	950	35	0	1 834
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	1 027	1 019	1 378	274	21	3 719
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70- Produits services, domaine	1 210	770	1 888	346	26	4 240
74- Dotations, Subv.et Participations	0	0	0	0	0	0
75- Produits divers de gestion courant	0	59	3	0	27	89
76- Produits financiers	0	0	0	0	0	0
77- Produits exceptionnels	0	1	0	3	0	4
Divers (reversement frais de personnel - 013)	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES RÉELLES	1 210	830	1 891	349	53	4 333
TOTAL RECETTES D'ORDRE	36	170	220	0	0	426
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	1 246	1 000	2 111	349	53	4 759
* selon CA prévisionnel						
SOLDE	219	-19	733	75	32	1 040
* selon CA prévisionnel						

Préalablement REDON Agglomération administrait 5 budgets annexes sur cette compétence (Eau Potable, Assainissement délégué, Régie Assainissement, SPANC Délégué, Régie SPANC). La délibération du 13 décembre 2021 est venue fusionner les budgets Assainissement délégué, Régie Assainissement et SPANC Délégué, Régie SPANC. Cette fusion emporte une plus grande facilitation de gestion mais a également des impacts en gestion de trésorerie du fait de leur autonomisation récente.

En effet, le budget Eau Potable par exemple, qui s'appuyait auparavant sur la trésorerie administration générale, se retrouve en ce début d'année 2022 avec une trésorerie insuffisante. Des avances remboursables ont donc été constituées pour payer les emprunts, le temps que cette régie constitue sa trésorerie sur l'exercice en cours.

Conclusion

Nous l'avons vu, le contexte économique français, à l'image de tous les pays, est grevé d'aléas liés à l'impact de la crise mondiale du Covid. Ces aléas doivent bien entendu éclairer nos choix en matière de prospective budgétaire et financière pour l'année 2022. Mais Redon agglomération dispose d'atouts forts notamment les dynamiques construites depuis 20 ans en termes d'attractivité territoriale et qu'il convient de capitaliser en mobilisant tous les moyens et outils à notre disposition.

REDON Agglomération construit donc son action en se donnant les moyens d'exercer pleinement ses compétences pour répondre aux transitions écologiques, économiques et sociétales, sans oublier l'engagement des investissements structurants pour le territoire.

REDON Agglomération s'appuiera sur ses plans stratégiques adoptés ou en cours d'élaboration : le Projet de Territoire 2021-2027, le pacte fiscal et financier, le CRTE, le schéma de cohérence territoriale, le plan local de l'habitat ou bien encore le plan climat air énergie territoire.

Ces cadres traduisent l'ambition de la collectivité pour son territoire et écrivent notre feuille de route pour les années à venir.

Le présent rapport d'orientations budgétaires contextualise ces ambitions tout en précisant les moyens et outils financiers que Redon agglomération se donne pour leur réalisation programmée à l'issue du mandat.

Annexes

Annexe 1 : Evolution détaillée de la population 2013-2019

7

	2013	2019	Variation
Allaire	3727	4014	8%
Avessac	2595	2513	-3%
Bains-sur-Oust	3512	3665	4%
Béganne	1405	1422	1%
Bruc-sur-Aff	874	885	1%
Conquereuil	1087	1123	3%
La Chapelle-de-Brain	988	1004	2%
Fégréac	2402	2410	0%
Guémené-Penfao	5375	5315	-1%
Langon	1474	1410	-4%
Les Fougerêts	981	986	1%
Lieuron	798	792	-1%
Masserac	716	705	-2%
Pierric	996	1007	1%
Pipriac	3725	3889	4%
Plessé	5194	5371	3%
Peillac	1905	1897	0%
Redon	10044	10032	0%
Renac	1008	1056	5%
Rieux	2897	2939	1%
Saint-Ganton	417	437	5%
Saint-Gorgon	363	397	9%
Saint-Jacut-les-Pins	1839	1830	0%
Saint-Jean-la-Poterie	1567	1528	-2%
Saint-Just	1110	1078	-3%
Sainte-Marie	2366	2330	-2%
Saint-Nicolas-de-Redon	3214	3311	3%
Saint-Perreux	1248	1115	-11%
Saint-Vincent-sur-Oust	1456	1605	10%
Sixt-sur-Aff	2144	2178	2%
Théhillac	579	609	5%
REDON Agglomération	68006	68853	1%

⁷ Source : INSEE

2021, comme 2020 resteront marqués par la pandémie du Covid 19, qui est venue tout particulièrement achopper les Ressources Humaines.

En effet, en première ligne, la direction de ressources humaines a dû décliner les mesures gouvernementales de protection des agents tout en préservant la continuité du service public, et en s'adaptant en permanence à la situation sanitaire.

Le télétravail a été massivement reconduit sur l'année 2021, avec le soutien logistique de la direction des systèmes d'information. Le plan d'équipement d'environnement de travail mobile a été une priorité des investissements matériels sur cette année.

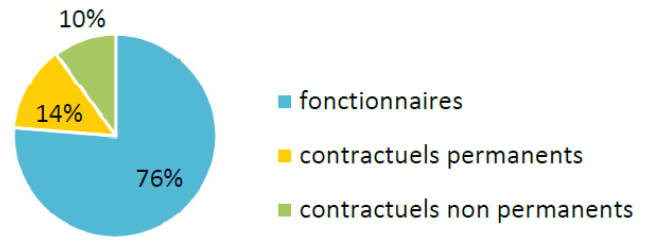
Parallèlement la direction des ressources humaines a entamé et poursuivi des chantiers importants :

- L'organisation des vacances de postes.
- La réorganisation de la direction générale, portant création de 3 postes de directions générales adjointes (DGA Ressources, DGA Développement, DGA Services et performance de l'action publique) validé en comité technique le 07 décembre 2021
- Mise en place de l'expérimentation télétravail, qui va se poursuivre sur l'année 2022.
- Validation des Lignes Directrices de Gestion 2021-2026 de REDON Agglomération
- Validation du plan d'actions pluriannuel sur l'égalité femmes-hommes 2021-2023
- Déploiement de la dématérialisation des congés et des frais de déplacement pour l'ensemble des services (hors Collecte et Déchèteries)

En 2022, d'autres grands dossiers sont en perspectives, avec notamment la poursuite du dialogue social sur la mise en place d'un contrat collectif de prévoyance, et révision de la délibération sur le RIFSEEP, l'analyse de l'expérimentation du télétravail.

➔ 311 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 237 fonctionnaires
- > 43 contractuels permanents
- > 31 contractuels non permanents

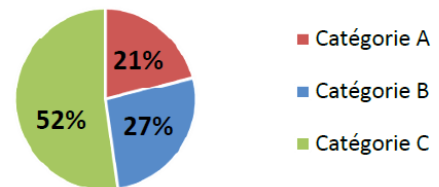


Les caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%	26%	29%
Technique	31%	37%	32%
Culturelle	14%	12%	14%
Sportive	5%	2%	4%
Médico-sociale	20%	23%	21%
Police			
Incendie			
Animation	1%		1%
Total	100%	100%	100%

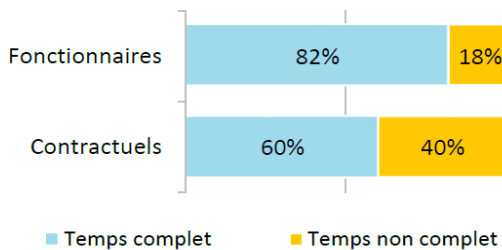
➔ Répartition des agents par catégorie



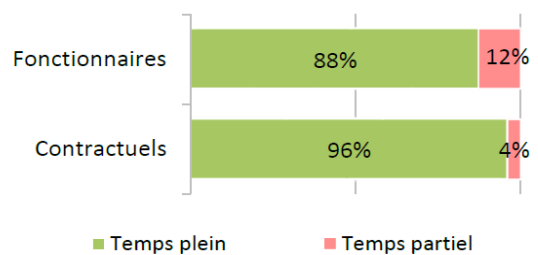
Le temps de travail

La révision du règlement du temps de travail, l'agglomération respecte les obligations légales au regard du temps travaillé (1607h).

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



⁸ Source: Rapport social unique

➔ Les charges de personnel représentent 31,2 % des dépenses de fonctionnement

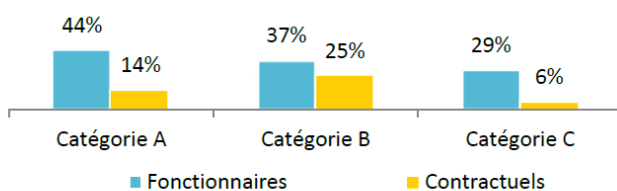
Budget de fonctionnement*	39 125 825 €	Charges de personnel*	12 206 739 €	➔	Soit 31,2 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	7 340 551 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	1 037 963 €		517 380 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	3 183 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	47 812 €		
Supplément familial de traitement :	0 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

Formation

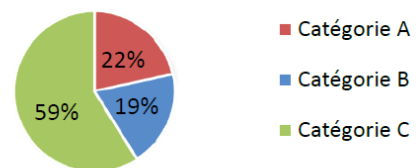
➔ en 2020, 31,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 231 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,8 jour par agent

➔ 76 343 € ont été consacrés à la formation en 2020

CFE : Cotisation foncière des entreprises
CIF : Coefficient d'intégration fiscal
CRTE : Contrat de relance et transition écologique
CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée
DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGF : Dotation générale de fonctionnement
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
EF : Effort Fiscal
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FPIC : Fonds de péréquation intercommunal
GeMaPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
LEADER : Liaison entre action de développement de l'économie rurale
LPFP : Loi de programmation des finances publiques
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
PIB : Produit intérieur brut
PLF : Projet de lois de finances
RESF : Rapport économique social et financier
ROB : Rapport d'orientation budgétaire
SDAGE : Syndicat directeur d'aménagement de gestion des eaux
SGC : Service de gestion comptable
SPIC : Service public industriel et commercial
SPANC : Service public d'assainissement non collectif
TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

Les équipements communautaires



Petite enfance

Pôles petite enfance à Allaire, Guéméné-Penfao, Plessé, Redon, Saint-Nicolas-de-Redon, Pipriac, RIPAME* à Saint-Vincent-sur-Oust

*RIPAME : Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants



Insertion par l'activité économique

Espace Test Agricole (Théhillac)
Chantiers d'insertion (Saint-Jean-la-Poterie et Saint-Jacut-les-Pins)



Emploi

Maison de l'Emploi (Guéméné-Penfao)



Port

Port de commerce et de plaisance (Redon)



Sports de plein-air et de pleine nature

Base nautique de l'Etang Aumée (Saint-Nicolas-de-Redon)
Base nautique de la Digue (Saint-Nicolas-de-Redon)



Sites de plein-air et de pleine nature

Cale du Bellion (Fégréac), Pontons de la Potinais, (Bains-sur-Oust), de la Maclais (Saint-Vincent-sur-Oust), du Houssac (Saint-Vincent-sur-Oust), du Pont d'Oust (Peillac).



Piscines

Complexe aquatique (Guéméné-Penfao)
Piscine sport-loisirs (Redon)
Piscine du Pont d'Oust (Peillac)



Habitat

Maison de l'habitat (Redon)



Santé

Maisons de santé à Guéméné-Penfao, Pipriac et Sixt-sur-Aff



Accueil des gens du voyage

Aires d'accueil à Redon, Saint-Nicolas-de-Redon et Allaire.
Terrain des grands passages (Saint-Jean-la-Poterie / Redon)



Equipements culturels

Le Canal Théâtre (Redon)
Médiathèque Jean-Michel Bollé (Redon)
Conservatoire de musique (Redon)



Tourisme

Office de Tourisme du Pays de Redon (Redon)
Antenne de l'Office de Tourisme (Guéméné-Penfao)
Maison Mégalithes et Landes (Saint-Just)



Déchèteries

Déchèteries à Allaire, Avesnac, Guéméné-Penfao, Plessé, Renac, Sainte-Marie, Saint-Nicolas-de-Redon et Saint-Vincent-sur-Oust.

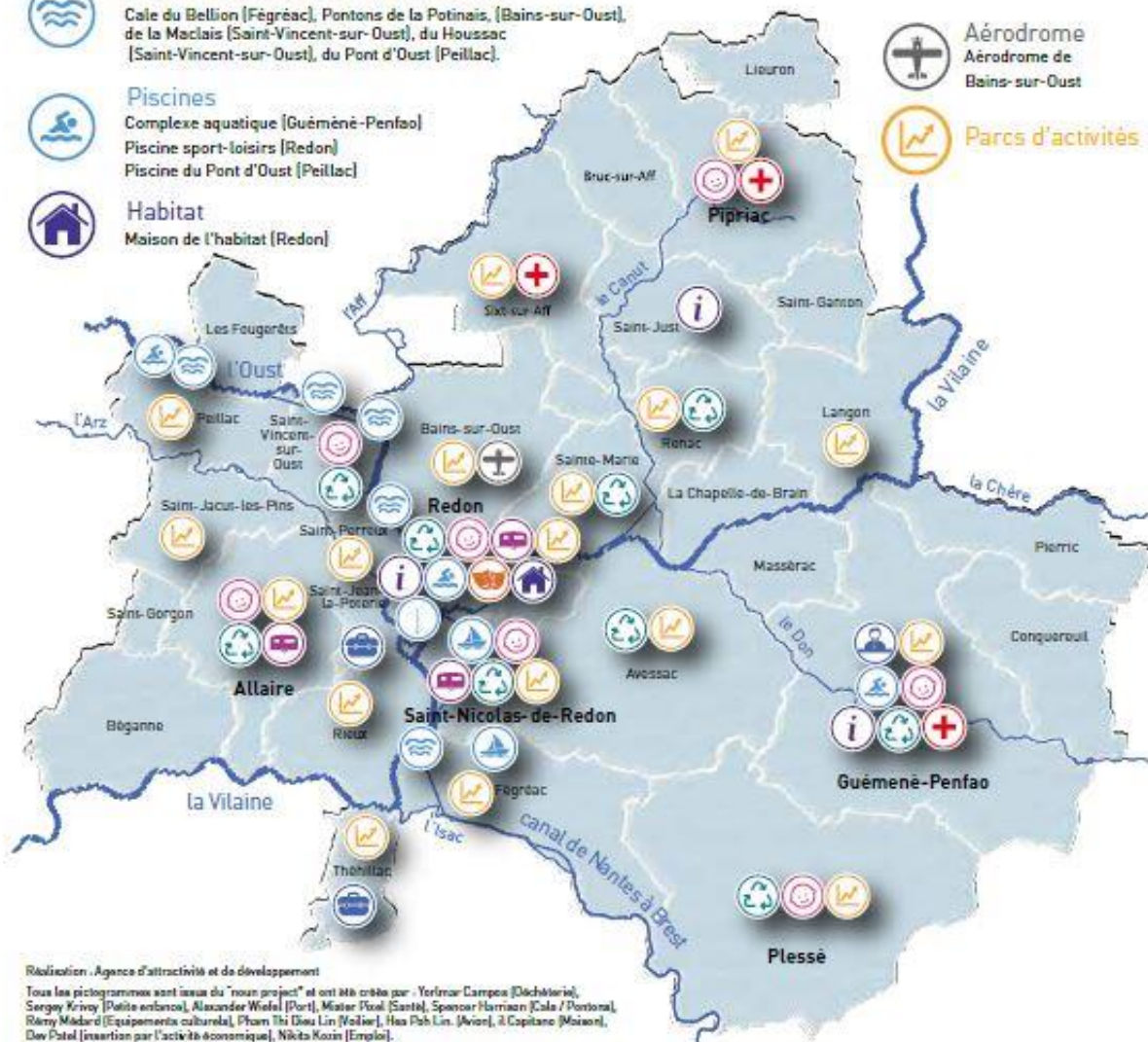


Aérodrome

Aérodrome de Bains-sur-Oust



Parcs d'activités



Réalisation : Agence d'attractivité et de développement

Tous les pictogrammes sont issus du "nouveau projet" et ont été créés par : Yveline Campes (Déchèterie), Sergey Krivy (Petite enfance), Alexander Wiefel (Port), Milar Prol (Santé), Spencer Harrison (Cale / Pontons), Rémy Mardard (Equipements culturels), Pham Thi Dieu Lin (Maison de l'Emploi), Haq Pab Lin (Avion), et Capitano (Maison), Dav Patel (insertion par l'activité économique), Nikita Kozin (Emploi).

